

CICÉRON

LES CATILINAIRES



TRADUCTIONS HATIER

TRADUCTIONS HATIER

PRÉSENTÉES PAR GEORGES CHAPPON

*Ancien élève de l'École Normale Supérieure, Agrégé des Lettres,
Professeur de Première au Lycée Condorcet*

CICÉRON

LES

CATILINAIRES

TRADUITES PAR

Jean GUILLON

Proviseur du Lycée Lakanal

ROME

A. HATIER, 8, RUE D'ASSAS, PARIS-VI^e

Cette traduction, aussi fidèle que possible, s'adresse, il va sans dire, aux élèves des sections classiques appelés à fréquenter le texte latin; mais le souci de la présentation et de l'annotation a été tel qu'elle doit être aisément accessible aussi aux élèves des sections modernes, et propre à les intéresser.

Quelques dates pour situer les *Catilinaires*

- 753? Fondation de Rome
- 753-509 Les rois (509 : expulsion de Tarquin)
 - 493 Création du Tribunat de la plèbe
 - 390 Prise de Rome par les Gaulois
- 340-338 Guerre latine : Rome maîtresse du Latium
- 328-280 Guerre contre les Samnites
- 281-272 Guerre contre Tarente et Pyrrhus, roi d'Épire
- 264-241 Première guerre punique
- 218-201 Deuxième guerre punique
 - 146 Troisième guerre punique : destruction de Carthage
- 133-123 Réformes démocratiques de Tibérius et de Caius Gracchus
- 102-101 Victoire de Marius sur les Teutons et les Cimbres
- 89-85 Première guerre contre Mithridate.

- 88-79 Guerre civile : Marius et Sylla. Dictature de Sylla (82)
- 76-72 Guerre contre Sertorius : Pompée pacifie l'Espagne
 - 71 Pompée extermine les esclaves révoltés
 - 70 Crassus et Pompée consuls : abolition des réformes de Sylla
 - 67 Pompée vainqueur des pirates
 - 63 Conjuration de Catilina
 - 63 Victoire définitive de Pompée sur Mithridate
 - 60 Premier triumvirat : Crassus, Pompée, César
- 58-51 César conquiert la Gaule
 - 53 Crassus est battu et tué par les Parthes
 - 52 Pompée seul consul avec des pouvoirs extraordinaires
 - 48 César bat à Pharsale Pompée qui est assassiné en Égypte
 - 44 Assassinat de César
 - 43 Deuxième triumvirat : Antoine, Lépide, Octave

- 31 Octave bat Antoine à Actium
- 30 av. J.-C.-68 ap. J.-C. Auguste, Tibère, Caligula, Claude, Néron
- 69-96 Les empereurs Flaviens : Vespasien, Titus, Domitien
- 96-193 Les Antonins, de Nerva à Commode
- 284-337 Dioclétien; Constantin
- 361-363 Règne de Julien
- 395 Partage de l'Empire romain

Un démocrate, Marcus Tullius Cicéron

Marcus Tullius Cicéron¹ n'avait pas le privilège d'appartenir à la Noblesse. Le premier dans sa famille, il exerçait les magistratures dites « curules » qui ouvriraient à ses descendants cet « ordre », le plus élevé de l'État. Il n'avait droit, lui, qu'au titre d'« homme nouveau » : il était né dans l'ordre des « Chevaliers », auquel on accédait à partir d'un certain chiffre de fortune.

Comme il s'en vante dans la *Première Catilinaire*, il n'était connu que par lui seul, il n'avait pas d'« ancêtres ». Et l'on pouvait se rappeler sa protestation : « Je n'ai pas le droit de vivre comme ces nobles que les magistratures du peuple romain viennent chercher dans leur sommeil². » Origines et principes, ambition et talent, tout semblait le destiner à prendre la tête du parti démocratique.

Démocrate, il le fut pour commencer. A 36 ans³, déjà réputé comme avocat, il avait poursuivi devant les tribunaux le fils d'un Sénateur qui avait odieusement abusé de ses pouvoirs dans son gouvernement de Sicile : il avait vu là une magnifique occasion de se mettre en vedette, mais plus encore de porter un rude coup à l'aristocratie massée derrière Caius Licinius Verrès.

1. Les Romains étaient généralement désignés par trois noms : prénom, nom de famille, surnom. — Né à Arpinum (Latium) en 106 av. J.-C., Cicéron avait été questeur en Sicile en 75, édile curule en 69, préteur en 66. Il exerça le consulat en 63. Exilé en 58, il sera rappelé à Rome l'année suivante. Il soutiendra le parti de Pompée, mais César l'autorisera à rentrer à Rome après Pharsale. Après l'assassinat de César (44), il se rangera du côté des républicains contre Antoine qui le mettra hors la loi : il sera assassiné en 43.

Citons parmi ses discours judiciaires : *Contre Verrès* (70), *Pour Muréna* (corruption électorale, 63), *Pour Archias* (usurpation du droit de cité, 62), *Pour Caelius* (empoisonnement, 56), *Pour Milon* (assassinat politique, 52).

Discours politiques : *Sur les pouvoirs de Pompée* (66), *Sur la loi agraire* (contre une proposition de loi de partage des terres dans l'Italie du sud, 63), *Catilinaires* (63), *Philippiques* (contre Antoine, 44-43).

Ouvrages philosophiques : *la République* (54-51), *les Lois* (52), *le Souverain Bien* (45), *les Tusculanes* (45-44), *la Vieillesse, l'Amitié* (44).

Traité de rhétorique : *l'Orateur* (55), *les Orateurs Illustres, A Brutus* (46).

Sa *Correspondance*, fort importante, éclaire d'une façon pathétique à la fois la vie politique de son temps et son propre caractère.

2. Discours contre Verrès, *Sur les Supplices*, chap. 70 (en 70 av. J.-C.). — 3. En 70.

Autres temps, autre choix : quelques années après¹, le Sénat² cherche un homme qui ne soit compromis ni dans les scandales si fréquents alors ni par sa sympathie pour l'aristocratie. Il propose à Cicéron son appui aux élections consulaires contre Catilina, candidat des démocrates. Cicéron, qui avait fait d'inutiles avances à Catilina, passe du côté de ses adversaires : les voix de ceux qu'il avait combattus contribuent à faire de lui un consul³. C'était aux élections de 64.

Qui était Catilina?

Ce Lucius Sergius Catilina, nous ne le connaissons que par ses ennemis politiques, et ils tracent de lui un portrait horrible : ambitieux, cupide, prêt à tout, perversi, traître à sa patrie, il ne trouve son plaisir, entre deux débauches, que dans l'assassinat et la guerre civile.

A son retour de la province d'Afrique qu'il avait administrée quelques années plus tôt, un procès de concussion, venu juste à point, l'a empêché de se présenter au consulat : il a d'ailleurs été acquitté — peut-être défendu par Cicéron. Il a eu également à répondre d'un sacrilège. Mais n'étaient-ce pas, en ces temps, des vétilles auxquelles la passion politique seule donnait de l'importance à l'occasion?

Quels crimes abominables ne lui attribuait-on pas? Il aurait empoisonné sa femme pour avoir plus de facilité à se remarier, il aurait assassiné son fils pour faire plaisir à sa seconde femme! Vérité? Propagande perfidement orchestrée? L'homme de la rue, aisé à convaincre, pouvait frissonner au récit des exploits de ce monstre.

A vrai dire, le danger était autre.

Un aristocrate révolutionnaire

Catilina était d'une vieille famille noble. Mais pendant sa campagne électorale de 64, il avait déjà épouvanté les « honnêtes gens⁴ » par la violence de ses attaques contre la vénalité des généraux et des aristocrates. Et sous le consulat de Cicé-

1. En 64. — 2. L'ensemble de la Noblesse se confondait à peu près avec le Sénat. — 3. Les deux consuls, élus pour un an, étaient les plus hauts magistrats. Ils exerçaient, avec le pouvoir exécutif, des fonctions politiques, militaires et religieuses. Ils entraient en charge le 1^{er} janvier. — 4. L'expression est de Cicéron.

ron, en 63, il se présente avec un programme nettement révolutionnaire : en réclamant l'abolition des dettes et une plus juste répartition des biens, il réveille les craintes qui depuis des siècles secouaient périodiquement la République romaine. Champion des classes pauvres, il affirme que « jamais un riche n'améliorera le sort des malheureux » — il est lui-même ruiné — et ces « malheureux » lui fournissent une escorte à la mine inquiétante.

Pour la révolution

Il entraînait avec lui les petits propriétaires à bout de ressources, ceux qui chaque année s'enfonçaient plus profondément dans le gouffre des dettes plutôt que de vendre leurs terres, les bergers misérables, les jeunes aristocrates qui avaient épuisé leur fortune dans les plaisirs, tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, mettaient leur espoir dans un changement de régime. Sans compter la pègre toujours disposée à profiter d'un coup de force, et que du reste les deux partis se disputaient.

Mais il avait encore derrière lui Crassus, l'homme le plus riche de Rome. Il avait derrière lui Caius Julius César, le futur conquérant de la Gaule, qui se proclamait d'origine divine, comme descendant de Jule, fils d'Énée, lui-même fils de Vénus ! Et combien d'autres, Sénateurs, Magistrats, que les *Catilinaires* révéleront...

Par les moyens légaux... ou autrement

Sans doute Catilina songeait-il à prendre le pouvoir sans violer la légalité républicaine. Il a participé, dès l'année 65, à un complot dirigé par César et Crassus — tout fut découvert et l'affaire étouffée — mais il est passé régulièrement par les magistratures qui donnent accès au consulat. Il était préteur¹ en 68. Et par trois fois il a essayé de se présenter ou s'est présenté aux élections consulaires.

En 64, il s'est déjà heurté à Cicéron. En 63, il le retrouve en face de lui comme consul et dès lors la lutte entre les deux hommes politiques prend un caractère personnel.

Le consul Cicéron manœuvre avec habileté : il retarde les élections de quelques jours pour avoir le temps de réunir le

1. Principal magistrat de l'ordre judiciaire, avec, en outre, des attributions politiques. Il fallait passer par la préture avant d'être consul.

Sénat. Là, en pleine assemblée, il essaie d'amener Catilina à des déclarations assez nettes pour être dangereuses. Trop rusé pour se laisser prendre au piège, Catilina répond froidement que son seul but est de se mettre à la tête du peuple : il affronte donc les *Comices* qui doivent désigner les deux consuls pour l'année 62.

Une fois de plus, les électeurs le repoussent : la propagande du gouvernement, l'argent distribué à pleines mains assurent la victoire des candidats de l'« ordre », Silanus et Muréna.

Il ne lui reste plus que le recours à la force.

Le film de l'automne 63

21 octobre. — Cicéron lit au Sénat des lettres de menaces reçues par Crassus. Pris de panique, le Sénat accorde aux consuls les pouvoirs extraordinaires.

28 octobre. — Échec de Catilina aux élections consulaires.

6-7 novembre (nuit du). — Les conspirateurs se réunissent chez Porcius Laeca. Prévenu de ce qui y a été projeté, Cicéron échappe à un attentat.

8 novembre. — Cicéron prononce la *Première Catilinaire* devant le Sénat qu'il a convoqué au temple de Jupiter Stator.

8-9 novembre (nuit du). — Catilina quitte Rome.

9 novembre. — Cicéron prononce la *Deuxième Catilinaire* au Forum, devant le Peuple.

2-3 décembre (nuit du). — Cicéron tend un guet-apens aux députés allobroges qui ont pris contact avec les conspirateurs. Arrestations.

3 décembre. — Cicéron prononce la *Troisième Catilinaire* au Forum, devant le Peuple.

5 décembre. — Cicéron prononce la *Quatrième Catilinaire* devant le Sénat qu'il a convoqué au temple de la Concorde. Le Sénat décide de faire exécuter les principaux conspirateurs arrêtés : l'exécution a lieu le soir même.

Mise en scène pour quatre Actes

Une fois muni par le Sénat¹ des pouvoirs exceptionnels, Cicéron redouble d'activité. Il ne connaîtra le repos qu'après

1. Le Sénat, recruté notamment parmi les citoyens qui avaient exercé les hautes magistratures, avait la direction de la politique romaine.

l'exécution des principaux conspirateurs restés à Rome et la mort de Catilina. Mesures de protection, interrogatoires, contacts avec un véritable réseau d'espionnage, discours enfin se poursuivent à un rythme tragique, et les quatre *Catilinaires* forment comme l'ossature de ce drame où s'opposent, dans une lutte à mort, deux hommes, deux politiques.

Quatre discours, deux au Sénat, deux au Peuple : autant d'Actes dans cette tragédie romaine à laquelle ne manque même pas une mise en scène adroitement réglée.

Premier Acte. — Cicéron a convoqué le Sénat dans le temple de Jupiter Stator. Jupiter *Stator*, le dieu « *Qui arrête la fuite* ». Par la porte largement ouverte selon la coutume, les Sénateurs peuvent prendre conscience du danger en observant sur le mont Palatin les troupes massées contre un coup de force éventuel. Catilina entre dans la salle — en sa qualité d'ancien préteur : on s'écarte sur son passage, il va s'asseoir seul, et, brutalement, Cicéron l'apostrophe : « Enfin, Catilina, jusqu'à quand abuseras-tu de notre patience? »

Deuxième Acte. — La foule a envahi le Forum¹, assiège la Tribune aux Harangues du haut de laquelle Cicéron clame un chant de victoire et jette des paroles rassurantes. Il prend, dit-il, toutes les mesures nécessaires : et son bras se tend pour montrer au loin les appariteurs qui de porte en porte convoquent les Sénateurs².

Troisième Acte. — Sur le Forum encore. De la même tribune, Cicéron annonce l'arrestation des conspirateurs. Il affirme sur un ton de prophète que Rome doit son salut aux dieux : et son bras se lève pour désigner la nouvelle statue qu'on vient d'élever à Jupiter³.

Quatrième Acte. — Dans le temple de la Concorde le Sénat délibère sur le sort des prisonniers : la Concorde, symbole de la politique de Cicéron visant à l'union de tous les « honnêtes gens », à la réconciliation, théoriquement réalisée, des Nobles et des Chevaliers, des aristocrates et des riches.

On a vue sur l'ensemble du Forum puissamment gardé par la troupe et, si on se retourne, on aperçoit encore sur tout le Capitole de sombres masses où le crépuscule fait luire des casques et des cuirasses.

Les discours des premiers Sénateurs appelés n'ont point satisfait le consul. Entouré du groupe compact et rassurant de ses parents et de ses amis, il interrompt la consultation

1. Cette place était le centre de l'activité politique et des affaires. — 2. Voir p. 59. — 3. P. 45.

pour prononcer la *Quatrième Catilinaire*. Les Romains, dit-il, attendent le verdict avec angoisse : et il montre, par la porte ouverte, les citoyens amassés sur le Forum et dans les rues qui y aboutissent, les échoppes avec les artisans et les boutiquiers « qui n'aiment rien plus que la paix¹ ».

Créer la panique

Simple citoyens ou Sénateurs, riches ou petites gens, Cicéron a tout fait pour les jeter en proie à la panique.

Point de discussion politique : il ne cherche pas un instant les raisons qui ont pu créer le climat révolutionnaire. Aucune de ces vues profondes que l'historien Salluste, une vingtaine d'années plus tard, prêtera à Caton lui-même, le plus intransigeant des conservateurs, au cours de la séance du Sénat : « Vous avez toujours fait plus de cas des maisons, des villas, des statuettes et des tableaux que vous possédez, que de l'intérêt du pays². » Le même Salluste qui résumera encore son explication des événements dans cette phrase de Catilina : « Ils bâtissent deux maisons ou plus, et nous, nous n'avons nulle part de foyer³. »

Cicéron ne vise pas à prouver qu'il a raison, ni à proposer un remède. Il veut créer l'obsession de la terreur. Comme un refrain revient tout au long de ses discours l'évocation d'incendies et de massacres. Aux Sénateurs : « Catilina repère du regard tous ceux d'entre nous qui sont à assassiner⁴. » Au Peuple : « Nous ne tremblerons plus ni au Champ de Mars, ni au Forum, ni à la Curie⁵. » Aux Sénateurs encore : « Je me représente, amoncelés sans sépulture sur le sépulchre de ma patrie, mes pauvres concitoyens⁶ », ou bien cette objurcation, où la gradation ascendante révèle trop l'esprit de l'auditoire, sinon de l'orateur : « Sauvez vos personnes, vos femmes, vos enfants, vos biens⁷ ! »

Terrain peu solide

Il s'agit pour Cicéron de débarrasser Rome de Catilina et de ses complices. Mais, malgré les pouvoirs exceptionnels, il n'a le droit ni d'exiler ni de faire exécuter un citoyen romain. Il lui faut l'appui du Peuple et l'accord du Sénat.

Or il ne peut être sûr de cet appui ni de cet accord. Sans

1. Page 75. — 2. *La Conjuration de Catilina*, chap. 52. — 3. *Id.*, chap. 20. — 4. P. 13. — 5. P. 30. — 6. P. 71. — 7. P. 65.

compter les partisans déclarés des factieux, trop de petites gens acceptent au fond d'eux-mêmes la perspective d'un nouveau régime, trop de Sénateurs, de magistrats, issus des grandes familles, sont favorables au complot.

D'où la gêne qui se manifeste constamment dans les *Catilinaires*.

Cette impossibilité de lutter avec des armes légales et même de trouver un soutien solide a déterminé exactement leur composition.

Première Catilinaire : Cicéron pousse Catilina à s'enfuir en révélant les renseignements qu'il tient de ses indicateurs, puis s'efforce de démontrer que cet exil volontaire est une solution préférable à l'exécution.

Deuxième Catilinaire : Cicéron justifie devant le Peuple sa conduite au cours de la séance du Sénat. Il répond aux « ultras » qui lui reprochent d'avoir laissé partir Catilina, aux démocrates qui l'accusent de l'avoir illégalement exilé. Dans une deuxième partie, il dénombre les troupes de la révolution et les forces de la République, pour menacer enfin les conspirateurs demeurés à Rome.

Troisième Catilinaire : Cicéron rend compte au Peuple de l'arrestation des conspirateurs, de leurs aveux après la découverte des preuves, et des décisions du Sénat : emprisonnement des accusés, félicitations solennelles au consul. Il proclame que la République doit son salut à l'énergie du consul et à l'intervention miraculeuse des dieux, il souhaite que le peuple garde sa reconnaissance à l'un et aux autres.

Quatrième Catilinaire : Cicéron conjure le Sénat de régler immédiatement le sort des prisonniers. Il discute les avis émis par César et par Silanus, affirme qu'aucun châtement ne saurait être trop sévère. Il assure le Sénat de l'appui du peuple unanime et rappelle qu'il compte sur la gratitude de tous les « honnêtes gens » pour le soutenir dans la suite contre la haine des « mauvais citoyens ».

L'homme seul

Que d'efforts pour entraîner hésitants ou adversaires, pour justifier chacune des mesures prises en un terrain mouvant! Quelle masse inerte ou résistante à remuer! Et, pour une tâche si complexe et délicate, un seul homme : Cicéron.

Il a tout fait par lui seul : voilà ce que veulent démontrer les *Catilinaires*. Il peut bien s'effacer un instant derrière les dieux : « Si je disais que c'est moi qui ai résisté aux conjurés,

je montrerais trop de présomption... C'est Jupiter qui leur a résisté¹. » Quelle insistance pourtant à mettre sa personne en vedette! « Moi, le consul... Mon habileté, mes mesures, mes périls... J'ai veillé... J'ai consacré mes jours et mes nuits... J'ai appelé²... » « Vous avez un chef qui ne pense qu'à vous, qui s'oublie lui-même³. » « Vous avez un consul qui, tant qu'il vivra... » Le *moi*, le *je* prennent la force d'une incantation. « Présomption » de celui qui se croit prédestiné? Réflexe de l'homme qui se trouve seul tragiquement à un tournant de l'histoire?

Angoisse et grandeur

Comme on comprend dans ce cas le caractère pathétique de l'éloquence dans les *Catilinaires*! Ici l'esprit, au sens mesquin, perd ses droits.

Peu de calembours, et les Romains, peu difficiles en la matière, appréciaient ces jeux de mots dans les discours les plus graves. Tout juste une plaisanterie sur le nom de *Lentulus le Lent* ou sur la vie que pourra mener Catilina exilé, *exsul*, si différente de l'activité qu'il aurait dû montrer comme *consul*.

L'ironie, si fréquente dans les *Catilinaires*, traduit la véhémence de l'argumentation. Ce qui nous reste surtout, c'est une impression pathétique de grandeur : interrogations, exclamations sont l'expression spontanée d'une ténacité pressante mêlée à l'angoisse d'un homme qui croit à sa politique et tremble de se retrouver seul.

Les deux destins

Le 5 janvier 62, un mois jour pour jour après la *Quatrième Catilinaire* et l'exécution de ses amis, Catilina se faisait tuer courageusement à Pistoia en Étrurie, dans une dure bataille contre l'armée de la République.

Cicéron avait eu le juste pressentiment de son propre destin. En 58, violemment attaqué par les démocrates, abandonné par ceux dont il avait protégé la fortune, il était exilé pour avoir fait exécuter des citoyens sans jugement régulier. Tous ses biens furent vendus et sur l'emplacement de sa maison on éleva un sanctuaire à la Liberté.

Rappelé en 57, il dirigera, après l'assassinat de César en 44, l'opposition contre Antoine : victime désignée de l'accord de ce dernier avec Octave, il sera mis hors la loi et abattu par des soldats. On exposera sa tête et ses mains à la tribune aux harangues d'où sa voix avait si profondément remué les foules amassées sur le Forum.

G. CHAPPON

PREMIÈRE CATILINAIRE

prononcée devant le Sénat, au temple de Jupiter Stator,
le 8 novembre 63

EXORDE

CE QUI PERMETTRAIT DE SE DÉBARRASSER DE CATILINA

Alors, Catilina, jusqu'où ira ton audace?

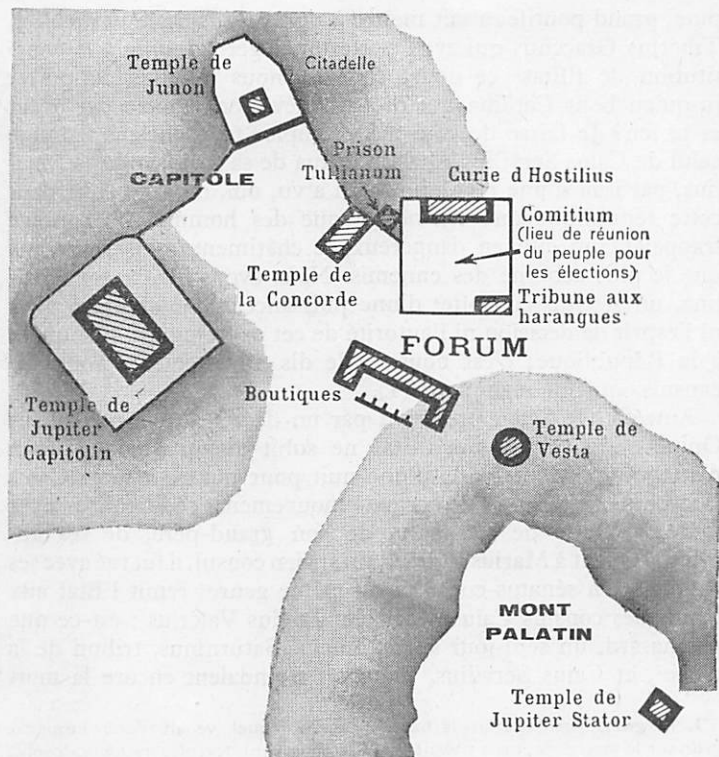
Enfin, Catilina, jusqu'à quand vas-tu abuser de notre patience? Combien de temps encore ta folle violence esquivera-t-elle nos coups? Jusqu'à quelle limite ton audace effrénée s'emportera-t-elle? Rien, ni la garnison de nuit sur le Palatin¹, ni les rondes nocturnes dans la ville, ni l'appréhension de la population, ni le rassemblement de tous les honnêtes gens, ni, pour tenir séance², le choix de ce lieu si fortement défendu, ni l'air ni la physionomie des hommes ici présents, rien n'a pu t'ébranler? Ton plan est découvert : ne le sens-tu pas? Ta conjuration, connue de toute cette assemblée, est désormais tenue enchaînée : ne le vois-tu pas? Ce que tu as fait la nuit dernière et la précédente, où tu as été, qui tu as convoqué, quelles résolutions tu as prises, penses-tu qu'un de nous l'ignore?

Catilina devrait déjà être exécuté!

O temps! O mœurs! une telle situation, le Sénat la connaît, le consul³ la voit, et cet homme est vivant! Il est vivant? Bien

1. Cicéron avait réuni le Sénat dans le temple de Jupiter Stator (*Qui arrête la fuite*) dominé par le Palatin, une des sept collines de Rome, qu'il avait fait occuper par la troupe. —

2. Le Sénat n'avait pas de lieu de réunion fixe. — 3. Deux consuls, élus pour un an, exerçaient le pouvoir exécutif.



PLAN DE ROME

mieux il se rend encore au Sénat¹, il prend part aux délibérations publiques, il marque et repère du regard tous ceux d'entre nous qui sont à assassiner. Et nous, les hommes courageux, nous estimons faire assez pour l'État, si nous évitons la rage de cet individu et ses coups. C'est à la mort, Catilina, que sur l'ordre du consul², tu devais être depuis longtemps conduit; c'est sur toi que devaient s'amasser les calamités que tu machines contre nous.

Eh quoi! un personnage du plus haut prestige, Publius Sci-

1. L'assemblée, recrutée parmi les anciens magistrats, qui avait la haute direction du gouvernement.

— 2. Le 21 octobre, le Sénat avait autorisé les consuls à prendre des mesures exceptionnelles.

cion, grand pontife, a fait mettre à mort, lui, simple particulier, Tibérius Gracchus qui avait porté une légère atteinte à la constitution de l'État¹ et nous, consuls, nous devons supporter jusqu'au bout Catilina qui prétend dévaster la terre par le fer et le feu? Je laisse de côté des exemples trop anciens, comme celui de Caius Servilius Ahala² qui tua de sa main Spurius Maelius, partisan d'une révolution. On a vu, oui, on a vu jadis dans cette république un civisme tel que des hommes de courage frappaient un citoyen dangereux de châtimens plus rigoureux que le plus acharné des ennemis. Nous avons contre toi, Catilina, un sénatus-consulte³ d'une puissance redoutable; ce n'est ni l'esprit de décision ni l'autorité de cet ordre-ci⁴ qui manquent à la République; c'est nous, je le dis ouvertement, nous, les consuls, qui lui manquons (1).

Autrefois le Sénat prescrivit par un décret au consul Lucius Opimius de veiller que l'État ne subît aucun dommage; on n'attendit pas l'intervalle d'une nuit pour mettre à mort Caius Gracchus, soupçonné de certains mouvemens séditieux, malgré toute la gloire de son père, de son grand-père, de ses ancêtres⁵. Quant à Marius Fulvius, un ancien consul, il fut tué avec ses enfans! Un sénatus-consulte du même genre⁶ remit l'État aux mains des consuls Caius Marius et Lucius Valérius : est-ce que par hasard, un seul jour après, Lucius Saturninus, tribun de la plèbe⁷, et Caius Servilius, préteur⁸, attendaient encore la mort

1. Le *grand pontife* avait la haute main sur le sacerdoce, mais n'avait pas de pouvoir politique, et en 133 av. J.-C. ce Scipion avait pris la tête du parti aristocratique contre Tibérius Gracchus qui proposait une réforme agraire. Il provoqua une émeute au cours de laquelle Tibérius Gracchus fut tué. — 2. Les Romains étaient généralement désignés par trois noms : prénom, nom de famille, surnom. En 439 av. J.-C., Maelius, ayant fait distribuer à ses frais du blé au peuple, fut accusé d'aspirer à la tyrannie : il refusa de se justifier devant le Sénat et fut assassiné par Servilius Ahala. — 3. Décision du Sénat prise à la suite de l'intervention d'un magistrat. Pour ce sénatus-consulte, voir p. 13, n. 2. — 4. L'*ordre sénatorial*,

après lequel venait l'*ordre équestre* comprenant les plus riches citoyens. — 5. En 121, Caius Gracchus avait repris les projets démocratiques de son frère Tibérius : le consul Opimius le fit assassiner ainsi que Fulvius, autre chef du parti populaire. Le père des Gracques avait été consul, leur grand-père maternel était Publius Cornélius Scipion, le premier Africain, vainqueur d'Annibal. — 6. Dans les circonstances graves, le Sénat donnait ainsi pleins pouvoirs aux consuls. — 7. Le *tribunat de la plèbe* avait été institué au V^e siècle pour assurer la protection de la plèbe, c'est-à-dire des citoyens qui n'étaient pas nobles. — 8. Magistrat qui avait notamment des attributions judiciaires. On était préteur avant d'être consul.

et la vengeance de l'État¹? Mais nous, voici dix-neuf jours déjà que nous laissons s'émousser l'arme de l'autorité sénatoriale; car nous l'avons, le sénatus-consulte du même type, mais il est enfoncé dans les archives comme une épée enfoncée dans son fourreau; d'après ce sénatus-consulte, Catilina, tu aurais dû être mis à mort sur-le-champ. Or tu vis, et tu vis non pour déposer, mais pour affermir ton audace. Je désire, Pères Conscrits², être clément; je désire aussi, quand la République court de si graves dangers, ne point paraître mou; mais déjà je condamne moi-même ma propre faiblesse et ma lâcheté.

Un camp est installé en Italie contre le peuple romain, dans les gorges de l'Étrurie³; le nombre des ennemis s'accroît de jour en jour; or le commandant de ce camp, le général de ces ennemis, nous le voyons dans nos murs et jusque dans le Sénat, qui fomenté chaque jour la ruine intérieure de la République.

Mais que pensent les gens de bien?

Si je te fais arrêter sur l'heure, Catilina, et exécuter, j'aurai apparemment cette crainte, que les gens de bien ne trouvent trop de lenteur dans mon action, mais non qu'un seul d'entre eux n'y trouve trop de cruauté. Mais ce que j'aurais dû faire depuis longtemps, j'ai des motifs précis qui m'amènent à ne pas le faire encore. Tu mourras seulement, Catilina, quand personne d'assez méchant, d'assez dépravé, d'assez semblable à toi ne pourra se rencontrer, qui ne déclare pas ton supplice conforme au droit. Tant qu'il en restera un qui ose te défendre, tu vivras, et tu vivras comme tu vis maintenant, entouré de mes gardes en nombre et en force, qui t'interdiront tout mouvement contre la République. En outre, nombre d'yeux et d'oreilles t'épieront à ton insu, comme ils l'ont fait jusqu'ici et te surveilleront (2).

1. Ceci se passait en 100 av. J.-C. Voir *Quatrième Catilinaire*, chap. 2. — 2. Transcription du terme latin qui désignait l'ensemble des sénateurs. Primitivement, le Sénat était composé des chefs des grandes familles (les Pères), et, plus tard, on ajouta des citoyens pris hors de l'aristocratie (la

formule entière était alors : Pères et Pères conscrits. — 3. Région de l'Italie du nord-ouest de Rome. L'armée de Mallius, lieutenant de Catilina, était exactement dans la vallée de l'Arno, à Fésules (Fiésole, près de Florence).

ARGUMENTATION

CICÉRON EST AU COURANT DE TOUT

Eh bien! qu'attends-tu de plus encore, Catalina, si la nuit ne peut masquer de ses ténèbres tes rassemblements criminels, si ta propre maison ne peut garder secrets entre ses murs les propos de tes conjurés, si tout s'éclaire, si tout éclate? Change dès maintenant de méthode, crois-moi; cesse de penser au meurtre et à l'incendie. On te tient de partout; tous tes plans nous sont plus clairs que le jour; passons-les ensemble en revue, si tu veux.

Te souvient-il que le douzième jour avant les Kalendes de novembre¹, je déclarais devant le Sénat qu'un jour précis, jour qui serait le sixième avant les kalendes de novembre, Mallius², le complice et l'instrument de ton audace, se montrerait en armes? Me suis-je trompé, Catilina, non seulement sur un fait d'une telle importance, aussi affreux, aussi incroyable, mais encore, ce qui est bien plus étonnant, sur le jour? C'est moi encore qui ai dit au Sénat que tu avais fixé l'assassinat des aristocrates au cinquième jour avant les Kalendes de novembre, date à laquelle nos principaux citoyens s'enfuirent en nombre de Rome, moins pour sauver leurs personnes que pour réprimer tes complots! Peux-tu nier que ce jour-là même, cerné par mes gardes, par ma vigilance, tu n'as pu faire le moindre mouvement contre la république, quand tu déclarais, devant le départ des autres, que ma mort te suffisait, puisque j'étais resté? Et quoi? aux Kalendes mêmes de novembre, quand tu comptais mettre la main sur Préneste³ par une attaque de nuit, ne t'es-tu pas

1. Le 21 octobre 63. Les *Kalendes* étaient le premier jour du mois. A partir du 13 ou du 15 suivant les mois (du 15 en octobre), on décomptait les jours par rapport aux Kalendes du mois suivant. Octobre avait 31 jours. On comptait à la fois le jour à désigner et celui qui servait de point de repère, ici les Kalendes : on obtenait donc

un jour de plus que selon notre manière. Le sixième jour avant les Kalendes de novembre (le cinquième pour nous) est le 27 octobre. —

2. Cf. p. 15, n. 3. — 3. Au sud-est de Rome. Une des places les mieux défendues. Les *colonies* étaient alors des cités latines dont les citoyens avaient certains droits politiques.

aperçu que cette colonie, c'était sur mon ordre que mes postes, mes gardes, mes sentinelles la défendaient? Tu ne fais rien, tu ne prépares rien, tu ne penses rien que moi, non seulement je n'entende, mais même que je ne voie et dont je ne me rende parfaitement compte (3).

Passé enfin en revue avec moi cette avant-dernière nuit¹, et alors tu comprendras que je veille avec beaucoup plus de zèle au salut de la République que toi à sa perte. Je dis que l'avant-dernière nuit (je parlerai sans obscurité), tu t'es rendu au quartier des Taillandiers dans la demeure de Marcus Porcius Laeca²; là aussi se sont rendus bon nombre de complices de ta folie criminelle. Oses-tu le nier? Pourquoi gardes-tu le silence? Je prouverai, si tu n'ies; car je vois ici, dans le Sénat, des hommes qui étaient avec toi.

Dieux immortels! En quel endroit du monde sommes-nous? Dans quelle ville vivons-nous? Quel gouvernement est le nôtre? Ici, Pères Conscrits, ici même, dans nos rangs, dans cette assemblée la plus sacrée et la plus imposante de l'univers, des hommes conspirent notre mort à tous, la ruine de notre ville et mieux, celle de la terre entière! Ces hommes, moi, consul, je les vois et je sollicite leur avis sur les affaires publiques! Eux, que le fer aurait dû égorger, je ne les blesse pas encore de ma parole!

Tu as donc été chez Laeca cette nuit-là, Catilina; tu leur as partagé les régions de l'Italie³; tu as fixé l'endroit où il te plaisait que chacun se rendît; tu as choisi ceux que tu laisserais à Rome, ceux que tu emmènerais avec toi; tu as réparti les quartiers de la ville à incendier; tu as confirmé que tu allais toi-même partir, ajoutant que, si tu tardais un peu plus, c'était parce que j'étais encore vivant! Deux chevaliers romains⁴ se sont trouvés pour te délivrer d'un tel souci et promettre cette nuit-là même, un peu avant le jour, de me tuer dans mon lit. A peine votre séance était-elle levée que j'ai tout su⁵. J'ai, par des postes plus nombreux, défendu et fortifié ma maison; j'ai fermé ma porte à ceux que le matin tu m'avais envoyés pour me saluer; ceux-là mêmes qui sont venus, j'avais déjà annoncé leur arrivée pour cette heure-là à nombre de gens des plus importants. (4)

1. Du 6 au 7 novembre. — 2. Un sénateur. — 3. Des complices avaient été envoyés dans diverses régions pour les soulever. — 4. Les chevaliers

étaient les citoyens appartenant à la classe la plus riche. — 5. Par la maîtresse d'un des conspirateurs, Fulvia.

CATILINA DOIT QUITTER ROME!

Cicéron lui conseille de partir avec ses complices

Ainsi, Catilina, poursuis tes desseins, sors une bonne fois de Rome; les portes sont ouvertes, pars! voici trop longtemps que l'armée de ton Mallius attend en toi son général. Emmène aussi avec toi tous tes complices; sinon tous, du moins le plus grand nombre; que la ville en soit purgée! Tu me délivreras d'une grande crainte, si un mur me sépare de toi. Tu ne peux vivre plus longtemps avec nous : je ne le supporterai pas, je ne le souffrirai pas, je ne le permettrai pas.

Grâces soient largement rendues aux dieux immortels et en particulier à ce Jupiter Stator¹, le plus ancien protecteur de notre ville, de nous avoir tant de fois sauvés déjà d'un monstre si repoussant, si effrayant, si dangereux à la République. Il ne faut pas qu'une fois de plus, par le fait d'un seul homme, la sûreté générale de l'État soit en danger. Aussi longtemps que c'est moi, consul désigné², qui ai été en butte à tes complots, j'ai pourvu à ma défense non point à l'aide de la force publique, mais par ma propre vigilance. Quand, aux dernières élections consulaires, tu as voulu nous assassiner au Champ de Mars³, moi, consul, et tes compétiteurs, j'ai étouffé tes efforts sacrilèges avec l'aide d'une troupe d'amis, sans provoquer officiellement une levée d'armes. Bref, chaque fois que tu as voulu me porter une botte, je l'ai parée moi-même, tout en voyant qu'à ma perte étaient liés de grands malheurs pour la République.

Mais aujourd'hui, c'est l'État tout entier que tu vises ouvertement, ce sont les temples des dieux immortels, les maisons de Rome, la vie de tous les citoyens, l'Italie entière que tu voues à la mort et à la dévastation. C'est pourquoi, puisque les mesures à prendre avant tout, qui relèvent de mon pouvoir⁴ et de la tra-

1. Cf. p. 12, n. 1. C est Romulus qui avait voué un temple à ce Jupiter.
— 2. Est appelé *désigné* le magistrat qui, élu, n'est pas encore entré en fonctions. — 3. Là où se réunissaient les électeurs pour voter. Ces élec-

tions avaient été un échec pour Catilina et un succès pour ses adversaires.
— 4. Allusion aux pleins pouvoirs accordés aux consuls par le Sénat le 21 octobre.

dition des aïeux, je n'ose encore les prendre, j'en prendrai qui, comparées à la rigueur qu'il faudrait avoir, seront moins sévères, mais plus utiles au salut de tous. Si je te fais mettre à mort, le reste de ta bande de conjurés demeurera dans la cité; mais, si tu pars comme je t'y exhorte depuis longtemps, la ville se videra de l'épaisse sentine de tes complices si dangereuse à la République. — Eh quoi! Catilina, tu balances à faire, pour m'obéir, ce que tu faisais déjà de ton propre mouvement? Que l'ennemi sorte de Rome : tel est l'ordre du consul. C'est l'exil, me demandes-tu? Je ne l'ordonne pas, mais, si tu me consultes, je te le conseille. (5)

Catilina ne peut plus désirer rester à Rome

En effet, Catilina, quel charme peux-tu trouver dans une ville où, à l'exception des conjurés, des gens perdus, il n'est personne qui ne te craigne, personne qui ne te haïsse? Est-il infamie dont ta vie privée ne soit marquée comme au fer rouge? Est-il honte dans ta conduite privée qui ne s'attache pas à ta réputation? Est-il scène de débauche qui ait manqué à tes yeux, un crime à ta main, une souillure à tout ton corps? Est-il un jeune adolescent, empiégé dans les attraites de ta dépravation, à qui tu n'aies armé le bras pour le crime, devant les pas duquel tu n'aies porté le flambeau de la débauche? Et quoi? dernièrement, quand le meurtre d'une première épouse eut ouvert ta maison à un nouvel hyménée, n'as-tu pas mis le comble à ce crime par un autre crime incroyable¹? Je le passe sous silence et je consens volontiers qu'on le taise, afin qu'il n'apparaisse pas qu'un attentat aussi atroce a été commis dans cette cité ou qu'il n'a pas été puni. Je ne dis rien de l'effondrement de ta fortune, dont tu vas aux Ides prochaines sentir toute la menace sur ta tête². J'en viens aux faits, non pas qui touchent à la honte de tes vices personnels, à tes embarras domestiques et à ton infamie, mais qui regardent les intérêts supérieurs de l'État, notre vie à tous et notre salut.

1. Cicéron est le seul à l'accuser d'avoir empoisonné sa première femme pour se remarier. Les adversaires de Catilina faisaient aussi courir le bruit qu'il avait assassiné son fils pour

plaire à sa nouvelle femme! — 2. On remboursait les prêts et on payait les intérêts soit aux Kalendes (cf. p. 16, n. 1), soit aux Ides (le 13 ou le 15 selon les mois. Ici, le 13 novembre).

Peux-tu jouir, Catilina, de notre lumière ou de l'air de notre ciel, quand tu sais qu'il n'est personne ici qui ne sache que la veille des Kalendes de janvier¹, sous le consulat de Lépide et de Tullus, tu t'es tenu avec une arme sur la place des élections? que tu as aposté une troupe chargée de tuer les consuls et les principaux citoyens? qu'à cette rage criminelle n'ont fait échec ni quelque réflexion de ta part ni ta crainte, mais la bonne fortune du peuple romain? Mais je passe tout de suite là-dessus; il n'y a rien qui soit dans l'ombre, et depuis, quels crimes n'as-tu pas commis? Combien de fois, pendant que j'étais consul désigné, combien de fois, depuis que je suis consul, as-tu essayé de me tuer? Combien de tes coups si adroitement portés qu'ils ne semblaient pouvoir être parés, ai-je su éviter par un léger effacement et, comme on dit, avec le corps seulement²? Tu n'arrives à aucun résultat, et malgré cela tu ne renonces pas à essayer et à vouloir!

Combien de fois déjà t'a-t-on arraché ton poignard des mains? Combien de fois un hasard ne l'a-t-il pas fait tomber et glisser à terre? A quels autels l'as-tu consacré et voué³, je l'ignore, pour te considérer comme tenu de le plonger dans le corps d'un consul? (6)

Et maintenant, quelle vie est la tienne? Car je veux désormais te parler de façon à paraître animé non point par la haine, comme il se devrait, mais par la pitié, qui ne t'est pas due. Tu viens d'entrer dans le Sénat : dans toute cette foule, de tant d'amis et de parents, qui t'a salué? Si, de mémoire d'homme, pareille chose n'est arrivée à personne, tu attends la flétrissure d'une parole quand la condamnation du silence a pesé si lourdement sur toi? Et que penser de ce fait qu'à ton arrivée, les banquettes autour de toi se sont vidées, que tous les anciens consuls⁴, si souvent marqués par toi pour la mort, dès que tu fus assis, ont laissé désertes et évacuées les banquettes de ton côté? Dans quelles dispositions d'esprit penses-tu donc supporter un tel geste?

Par Hercule! Si mes esclaves me redoutaient à la façon dont tous tes concitoyens te redoutent, je me croirais forcé de quitter

1. Le dernier jour (31 décembre) de l'année 66. — 2. Et non en me servant d'une arme. — 3. Après ce vœu et la réussite de son projet, il

l'aurait offert à une divinité en *ex-voto*. — 4. Les anciens consuls, sauf s'ils en étaient jugés indignes par les *censeurs*, étaient membres du Sénat.

ma maison : et tu ne crois pas, toi, devoir quitter la ville? Si je me voyais, même à tort, si fortement suspect et odieux à mes concitoyens, j'aimerais mieux me priver de leur vue que d'avoir à soutenir l'hostilité de tous leurs regards : et toi, quand la conscience de tes crimes t'avertit que cette haine générale à ton égard est justifiée et depuis longtemps méritée, tu balances à fuir la vue et la présence de ceux dont tu blesses l'esprit et le cœur? Si tes père et mère te craignaient et te haïssaient et que tu n'eusses aucun moyen de les rassurer, tu te retirerais, j'imagine, quelque part loin de leurs yeux. En réalité, c'est la Patrie, notre mère commune à tous, qui te hait et te craint, qui depuis longtemps se rend compte qu'elle t'inspire seulement des desseins parricides : et tu n'auras aucun respect de son autorité! tu ne t'inclineras pas devant son verdict! tu ne trembleras pas devant sa puissance!

La voix de la Patrie

La voici, Catilina, qui s'adresse à toi en ces termes et, tout en étant sans voix, te tient à peu près ce langage : « Depuis quelques années déjà, il ne s'est pas commis de forfait dont tu ne sois l'auteur, pas un scandale où tu n'aies pris part; toi seul, tu as pu assassiner une foule de citoyens¹, molester et piller nos alliés en toute impunité et en toute liberté²; toi seul, tu as réussi non seulement à ne pas te soucier des lois et des tribunaux, mais même à les renverser et à les réduire à néant. Ces crimes passés n'auraient pas dû être supportés, et je les ai cependant supportés comme j'ai pu; mais aujourd'hui trembler dans tout mon être à cause de toi seul, au moindre bruit craindre Catilina, ne voir aucun complot se tramer contre moi qui soit étranger à ta scélératesse, voilà qui n'est pas supportable. C'est pourquoi va-t'en et délivre-moi de cette crainte : si elle est fondée, pour que je ne sois pas étouffée; si elle est vaine, pour que je cesse enfin de craindre. » (7)

1. Sylla, pendant sa dictature (82), avait proscrit un grand nombre de citoyens, et Catilina avait fait la chasse aux proscrits pour s'enrichir

avec leurs biens. — 2. En 67, Catilina avait été gouverneur de la province d'Afrique, et, selon l'usage, il en avait rapporté une fortune.

Catilina a avoué en se constituant prisonnier

Si la Patrie te tenait de semblables propos, ne devrais-tu pas obéir, quand bien même elle ne pourrait employer la force?

Et que penser de ce fait, que tu t'es mis toi-même sous la garde d'un citoyen¹? Que, pour éviter les soupçons, tu as déclaré vouloir habiter chez Marius Lépidus²? Comme il n'a pas voulu te recevoir, tu as même eu l'audace de venir chez moi, tu m'as demandé de te garder à mon domicile. De moi aussi, tu as eu cette réponse que jamais je ne pourrais être en sécurité avec toi dans la même maison, puisque je courais déjà un péril extrême à me trouver avec toi à l'intérieur des mêmes remparts. Tu t'es alors rendu chez le prêteur Quintus Metellus; repoussé par lui, tu t'es transporté chez ton compagnon, Marcus Métellus, un grand homme de bien : tu le jugeais, n'est-ce pas, le plus vigilant à te garder³, le plus subtil à te deviner, le plus énergique à te punir? Paraît-il bien loin de mériter la prison et les fers, celui qui de lui-même s'est jugé digne d'être placé sous garde?

Le silence du Sénat condamne Catilina

Ainsi, Catilina, si tu ne peux mourir avec résignation, tu balances à gagner quelque autre pays et à confier à l'exil et à la solitude une vie tant de fois arrachée à des châtimens justes et mérités?

« Fais-en, dis-tu, la proposition au Sénat. » Car telle est ta demande et, si cette assemblée est d'avis et décide que tu partes pour l'exil, tu te declares prêt à obéir. Non, je ne ferai pas une proposition qui répugne à mon caractère et cependant je vais faire que tu comprennes ce qu'on pense ici de toi. Sors de Rome, Catilina; délivre la République de ses craintes; pars pour l'exil, si c'est ce mot que tu attends. Eh quoi, Catilina? ne vois-tu pas, ne remarques-tu pas leur silence? Ils me laissent parler et se taisent. Pourquoi attendre l'ordre de leur bouche, quand à leur silence tu comprends leur décision? Ah! si j'avais tenu les mêmes propos à cet excellent jeune homme, Publius Sestius⁴ ou à Marcus Marcellus⁵, cet homme si courageux, déjà, malgré mon titre de

1. Rome ignorait la prison préventive. Le prévenu était confié à la garde d'un citoyen. Ainsi Catilina s'était-il en quelque sorte constitué prisonnier. — 2. Comble de l'audace : ce Lépidus était un adversaire de Catilina! — 3. Ironique, puisque ce

Métellus, que nous ne connaissons pas autrement, n'a pas empêché Catilina de se rendre la veille chez Laeca. — 4. Ce Sestius contribuera plus tard à faire rappeler Cicéron d'exil. — 5. Ennemi de César.

consul, ici, dans ce temple même, le Sénat à fort bon droit aurait employé la violence contre moi. Mais, quand il s'agit de toi, Catilina, en se tenant cois, ils m'approuvent; en me laissant faire, ils décrètent; en se taisant, ils crient leur sentence; et non pas seulement ici les sénateurs, dont l'autorité t'est sans doute chère¹ et la vie sans le moindre prix, mais encore là-bas² les chevaliers romains, les plus honorables et les plus vertueux des hommes, et tous les autres citoyens les plus courageux qui environnent le Sénat et dont tu as pu voir l'affluence, pénétrer les sentiments et entendre à l'instant les huées. Il y a longtemps que je te préserve avec peine de leurs coups et de leurs armes, mais je les amènerai facilement à te faire cortège jusqu'aux portes, si tu quittes ces lieux où depuis si longtemps tu cherches à porter le ravage. (8)

Il ne reste à Catilina qu'à rejoindre son camp!

Mais que dis-je? Est-il possible que rien t'abatte? Que tu te corriges? Que tu songes à fuir? Que tu penses à t'exiler? Ah! que les dieux immortels t'en inspirent la résolution! Pourtant je le vois bien : si, épouvanté par mes paroles, tu te résous à partir pour l'exil, quel orage de haine sera suspendu sur ma tête sinon dans le présent, à cause du souvenir tout frais de tes crimes, du moins dans l'avenir! Mais la chose en vaut la peine, pourvu que la tempête ne touche que ma personne et reste sans danger pour la République. Que tu aies horreur de tes vices, que tu redoutes la vengeance des lois, que tu t'inclines devant les intérêts de l'État, il ne faut pas te le demander. Tu n'es pas homme, Catilina, à te laisser détourner de l'infamie par la honte, du péril par la crainte, de la folie par la raison. C'est pourquoi, comme souvent déjà je te l'ai dit, tu n'as qu'à partir et, si tu veux soulever la haine contre moi, qui suis, comme tu le publies, ton ennemi personnel, va droit en exil; il me sera difficile de tenir tête aux propos de l'opinion, si tu agis ainsi; difficile de supporter le poids des haines, si tu pars pour l'exil sur l'ordre du consul! Mais si tu aimes mieux servir ma réputation et ma gloire, sors avec la bande indésirable des scélérats, rends-toi auprès de Mallius, rassemble la pègre des citoyens, sépare-toi des gens de bien, apporte la guerre à la patrie, sois fier de ton

1. Evidemment ironique! — 2. Les rassemblés devant le temple où le Sénat s'est réuni.

brigandage sacrilège : je serai ainsi celui qui non pas t'a chassé vers des gens étrangers, mais qui t'a invité à aller vers les tiens.

Mais pourquoi t'y inviterais-je, quand je sais que déjà tu as envoyé des gens t'attendre les armes à la main près du Forum d'Aurélius¹? quand je sais que tu as convenu d'un jour et que tu l'as arrêté avec Mallius? Quand je sais que tu as aussi envoyé devant toi cette aigle d'argent qui, je veux le croire, vous sera fatale et funeste à toi et à tous les tiens, à laquelle tu avais consacré chez toi un sanctuaire criminel²? Quoi! tu pourrais te passer plus longtemps d'elle, qui d'ordinaire recevait tes hommages quand tu parlais pour un assassinat, dont tu quittais souvent l'autel pour aller de ta main sacrilège égorger des citoyens! (9)

Tu iras enfin une bonne fois où t'entraînait depuis longtemps la rage de ton désir effréné. Bien loin de te causer de la peine, ce départ te vaut je ne sais quelle joie incroyable. C'est pour cet acte de démesure que la nature t'a fait naître, que ta volonté t'a formé, que le destin t'a réservé. Jamais tu n'as désiré la paix, jamais même tu n'as désiré la guerre, si elle n'était pas criminelle. Tu as trouvé, composé avec des gens perdus, pleinement abandonnés non seulement de la fortune, mais même de l'espérance, un ramassis de scélérats. Avec eux, quelle joie ne vas-tu pas goûter! quels transports d'allégresse! quelle frénésie dionysiaque³ quand dans la foule des tiens tu n'entendras ni ne verras un homme de bien! C'est pour la pratique d'un tel genre de vie qu'ont été imaginés les exercices si vantés auxquels tu te livres : coucher sur la dure pour perpétrer un crime; passer la nuit pour mettre la main par ruse sur les biens des gens tranquilles. Voici pour toi l'occasion de faire valoir ta si remarquable aptitude à supporter la faim, le froid, toutes les privations dont tu vas bientôt te sentir accablé!

J'ai au moins rendu un service en t'éloignant du consulat⁴ : tu pourras comme exilé attaquer la République plutôt que la bousculer comme consul⁵ et ta criminelle entreprise s'appellera une piraterie plutôt qu'une guerre⁶. (10)

1. Ville d'Étrurie. On appelait *Forum* toute ville où il y avait un marché et où se rendait la justice. —

2. L'aigle était alors le signe de ralliement de la légion. Cette aigle, près de laquelle Catilina sera tué à la bataille de Pistoia en 63, avait appartenu à Marius, un des chefs du parti démocratique, à la fin du II^e siècle. —

3. Frénésie comparable à celle qui se manifestait dans le culte du dieu Dionysos. — 4. Aux élections où Cicéron soutint la candidature de Muréna contre Catilina, qui fut battu. — 5. Il y a ici un jeu de mots sur *exsul* (exilé) et *consul*. — 6. Si Catilina avait été consul, c'eût été alors une vraie « guerre » civile.

POURQUOI CICÉRON NE FAIT PAS EXÉCUTER CATILINA

Reproches de la patrie à Cicéron

Maintenant, Pères Conscrits, afin d'écartier de moi, en prenant les dieux à témoin et en les invoquant, un reproche que non sans justice pourrait me faire la Patrie, prêtez, je vous prie, une exacte attention à mes paroles et gardez-les au fond de vos cœurs et de vos esprits. Si la Patrie, qui m'est beaucoup plus chère que la vie, si l'Italie entière, si tout l'État me disait :

« Marcus Tullius¹, que fais-tu? Eh quoi? l'homme dont tu as l'assurance qu'il est mon ennemi, celui que tu vois prendre demain la direction de la guerre, celui dont tu sais qu'il est attendu comme général dans le camp adverse, l'instigateur du forfait, le chef de la conjuration, qui soulève les esclaves et la lie des citoyens, c'est toi qui vas le laisser sortir, toi qui vas sembler l'avoir non pas renvoyé de la ville, mais envoyé contre la ville? Tu n'ordonneras pas qu'il soit mis aux fers, traîné à la mort, immolé par le dernier supplice? Qu'est-ce qui t'embarasse enfin? La tradition de nos ancêtres? Mais on a vu très souvent dans cette république même des particuliers frapper de mort des citoyens dangereux. Sont-ce les lois qui ont été faites sur le supplice des citoyens romains²? Mais jamais dans notre ville l'homme qui s'est détaché de l'État n'a conservé ses droits civiques. Crains-tu les reproches de l'avenir? Tu témoignes en vérité une belle reconnaissance au peuple romain — tu n'étais connu que par toi seul, sans aucune recommandation de tes ancêtres, et il t'a élevé avec quelle rapidité par tous les degrés des honneurs jusqu'à la magistrature suprême³ — si tu sacrifies

1. Prénom et nom de famille de Cicéron (Cicéron était un surnom).

— 2. Plusieurs lois interdisaient aux magistrats de faire flageller ou exécuter un citoyen romain. D'après la loi Sempronia, la peine de mort ne pouvait être prononcée contre un

citoyen que par le Peuple ou, en vertu d'une loi spéciale, par les tribunaux.

— 3. Au consulat. Cicéron était en effet ce qu'on appelait un « homme nouveau » : le premier de sa famille, il s'était élevé par lui-même aux hautes magistratures dites « curules ».

à l'impopularité et à la peur du danger le salut de tes concitoyens! Ah! si tu redoutes l'impopularité, trouves-tu par hasard plus gravement redoutable celle qu'engendrent la rigueur et l'énergie que celle dont les motifs sont la faiblesse et la mollesse? Quand la guerre ravagera l'Italie, quand les villes seront saccagées, quand les maisons seront en flammes, ne penses-tu pas que toi aussi, à ce moment-là, tu seras livré aux flammes de la haine¹? » (II)

Cicéron se justifie : le départ de Catilina sera un aveu

A ces paroles sacrées de la Patrie et aux pensées des hommes qui jugent comme elle en leur cœur, je répondrai brièvement.

Oui, Pères Conscrits, si j'avais pensé que le parti le meilleur à prendre, c'était de frapper de mort Catilina, je n'aurais pas laissé la jouissance d'une seule heure de vie à ce vil gladiateur. En effet si de grands hommes et d'illustres citoyens², loin de ternir leur nom en tuant Saturninus, les Gracques et Flaccus et bien d'autres avant eux, l'ont encore rehaussé, je n'avais certes pas à craindre que la mort de l'assassin de ses concitoyens ne fît rejaillir sur moi la haine de la postérité. Y fussé-je même très gravement exposé, j'ai toujours eu dans l'esprit que la haine issue du courage était non pas de la haine, mais de la gloire.

Mais il en est quelques-uns dans cette assemblée qui ne voient pas les dangers qui nous menacent ou qui, les voyant, feignent de ne pas les voir; ce sont eux qui, par la mollesse de leurs décisions, ont nourri les espérances de Catilina, qui, en n'y croyant pas, ont donné des forces à la conjuration naissante. A la faveur de l'autorité de ces gens-là, nombre de citoyens, non seulement par malhonnêteté, mais encore par ignorance, déclareraient, si j'avais sévi contre Catilina, que j'ai agi par cruauté et à la manière d'un despote³. Je pense en réalité que si cet individu arrive là où il cherche à aller, au camp de Mallius, personne ne sera assez sot pour ne pas voir qu'il existe un complot, personne ne sera d'assez mauvaise foi pour n'en pas convenir.

1. La haine populaire. — 2. Voir chap. 1 et 2. — 3. Le texte dit : *à la manière d'un roi*. Les Romains avaient

gardé vivace la haine de la royauté, et c'était là une accusation extrêmement grave.

Que Catilina s'exile avec ses complices!

D'autre part, si Catilina périssait seul, le fléau dont souffre l'État pourrait, à mon sens, être contenu quelque temps, mais non pas étouffé à tout jamais. Mais qu'il se jette lui-même dans l'exil, qu'il emmène les siens avec lui, qu'il ramasse dans un même endroit les autres épaves de partout recueillies, alors sera supprimé et détruit non seulement ce fléau de la République aux progrès déjà si sensibles, mais encore avec lui la racine et le germe de tous nos maux. (12)

En effet depuis longtemps¹, Pères Conscrits, nous vivons au milieu de ces dangers et des pièges de la conjuration, mais j'ignore par quelle fatalité tous ces crimes, cette rage et cette audace déjà lointains ont mûri et éclaté à l'heure de mon consulat. Si de cette bande de brigands, celui-ci seul est supprimé, peut-être nous croirons-nous pour un temps bien court soulagés de notre inquiétude et de notre crainte. Mais le péril subsistera, profondément caché dans les veines et dans les entrailles de la République. De même que souvent un homme atteint d'une maladie grave, quand il est dévoré par le feu de la fièvre, semble un moment soulagé s'il a bu de l'eau glacée, pour retomber ensuite dans un abattement plus grand et plus grave, de même la maladie qui travaille la République, calmée par le châtement de Catilina, redoublera d'intensité si le reste des conjurés survit.

1. Depuis 66, à ce qu'affirme Cicéron.

PÉRORAISON

LES MAUVAIS CITOYENS DOIVENT SE SÉPARER
DES BONS

Que les méchants se retirent donc! Qu'ils se séparent des honnêtes gens! qu'ils se rassemblent tous dans un même lieu! Qu'un mur enfin, comme je l'ai dit souvent déjà, les sépare de nous! Qu'ils cessent de tendre un guet-apens au consul dans sa propre maison¹, d'environner le tribunal du préteur urbain², d'assiéger en armes la curie³, d'amasser des traits incendiaires et des torches pour mettre le feu à la ville! Qu'on puisse trouver enfin, inscrits sur le front de chacun, ses sentiments à l'égard de la République. Je vous le promets, Pères Conscrits, telle sera notre vigilance à nous, consuls, telle chez vous l'autorité, tel le courage des chevaliers romains, telle l'unanimité des gens de bien qu'au départ de Catilina, vous verrez tous ses complots découverts, mis au grand jour, étouffés et punis.

Avec de tels présages, Catilina, pour le salut suprême de la République, pour ta ruine et pour ta perte, pour la mort de ceux que tous les crimes et les parricides⁴ unissent à ton destin, pars pour une guerre impie et sacrilège.

Et toi, Jupiter, dont Romulus fonda le culte sous les mêmes auspices que cette ville⁵, toi que nous appelons justement le défenseur de notre Cité et de notre Empire, tu protégeras contre ses coups et ceux de ses complices ton temple et tous les autres

1. Voir la fin du chap. 4. — 2. Ce préteur, qui siégeait sur le forum (centre de l'activité économique et politique de Rome), connaissait des procès pour dettes : on comprend que les conjurés aient cherché à l'intimider! — 3. Nom donné à la salle où le Sénat siégeait ordinairement. — 4. Nom donné à tous les crimes particulièrement odieux, notamment aux attentats contre

l'État. — 5. En réalité, ce temple de Jupiter Stator, voué par Romulus, ne fut bâti qu'au III^e siècle. Temples et villes devaient être « inaugurés », c'est-à-dire qu'on devait, avant de les construire et de les dédier, consulter les *auspices*, signes envoyés par Jupiter pour faire connaître sa volonté. C'est Romulus qui inaugura et fonda Rome.

temples, nos maisons et nos murailles, la vie et les biens de tous les citoyens; et ces hommes qui en veulent aux honnêtes gens, ces ennemis de la Patrie, ces dévastateurs de l'Italie que les liens du crime et une complicité monstrueuse ont unis entre eux, tu les livreras, vivants et morts, à des supplices qui n'auront point de fin! (13)

EXORDE

SPEECHES CATILINAIRES

DEUXIÈME CATILINAIRE

prononcée devant le Peuple, au Forum,
le 9 novembre 63

Dans la nuit du 8 au 9 novembre, Catilina quittait Rome pour rejoindre ses bandes d'Étrurie, laissant en ville ses complices, déterminés à agir. Si les partisans de Catilina étaient irrités contre Cicéron, beaucoup d'honnêtes gens ne trouvaient pas ses mesures suffisantes. Le 9 novembre, au forum, il s'adressa au Peuple pour justifier sa conduite et rassurer les bons citoyens.

EXORDE

ENFIN, CATILINA EST PARTI!

Enfin donc, citoyens, Lucius Catilina que l'audace rendait enragé, qui respirait le crime, qui monstrueusement machinait la ruine de la République, qui vous menaçait, vous et votre ville, du fer et du feu, nous l'avons jeté hors de Rome ou, si l'on veut, nous l'avons laissé partir, ou encore nous avons accompagné de nos adieux son départ volontaire. Il est parti, il a pris le large, il s'est échappé, il a fait sauter ses chaînes.

On ne verra plus ce monstre extraordinaire travailler dans Rome à la destruction de Rome elle-même. On ne saurait, certes, contester que nous ayons vaincu en lui le seul chef de la guerre civile. Son poignard ne cherchera plus notre flanc; nous ne tremblerons plus ni au Champ de Mars, ni au Forum, ni à la Curie, ni enfin à l'intérieur de nos maisons. Il a été délogé de sa position quand il a été chassé de Rome. Ouvertement désormais, c'est avec un ennemi public, sans que personne s'y oppose, que nous ferons une guerre dans les règles. Sans aucun doute c'en est fait du personnage, notre victoire est splendide : nous l'avons tiré de l'ombre des complots pour le jeter dans le grand jour d'un coup de force.

Mais n'avoir pas emporté comme il l'eût voulu son épée rouge de sang, avoir quitté la ville moi vivant, s'être fait par nous arracher le fer des mains, avoir laissé des citoyens sains et saufs et la ville debout, de quelle douleur, je vous le demande, n'en doit-il pas être abattu et terrassé? Il gît maintenant au sol, citoyens, il se sent touché et renversé et il ne cesse de retourner ses regards, je suis sûr, vers cette ville, pleurant de la voir arrachée à ses crocs; et Rome de son côté me paraît se réjouir d'avoir vomé un tel monstre et de l'avoir jeté dehors. (1)

ARGUMENTATION

CICÉRON JUSTIFIE SA CONDUITE

Combien n'auraient pas cru à la culpabilité de Catilina!

Si quelqu'un d'entre vous, avec les sentiments que tous auraient dû avoir, me reprochait violemment ce dont précisément je m'enorgueillis et j'exulte en m'adressant à vous — je veux dire de ne m'être pas saisi d'un ennemi mortel au lieu de le laisser partir —, la faute n'en est pas à moi, mais aux circonstances. Lucius Catilina, depuis longtemps déjà, aurait dû être exécuté et subir le dernier supplice; la tradition des ancêtres, la rigoureuse autorité de mes fonctions et les intérêts de l'État l'exigeaient de moi. Mais combien de citoyens, pensez-vous, n'auraient pas cru aux menées que je dénonçais! Combien les auraient même justifiées! Si la suppression de Catilina m'avait semblé éloigner de vous tout danger, depuis longtemps déjà je l'aurais, moi, supprimé, au risque d'attirer sur ma tête non seulement l'impopularité, mais même la mort.

Les complices restés à Rome sont en danger

Mais je voyais que vous n'étiez pas tous alors convaincus par les faits, et que, si j'avais frappé de mort Catilina comme il l'avait mérité, la haine soulevée contre moi m'empêcherait de poursuivre ses complices : j'ai donc amené les choses au point que vous puissiez le combattre ouvertement, quand vous verriez clairement en lui un ennemi de la Patrie. Et cet ennemi-là, citoyens, vous allez pouvoir apprécier combien nous devons, à mon avis, le redouter maintenant qu'il est dehors : c'est encore une peine pour moi à supporter, qu'il soit sorti de la ville sous si pauvre escorte! Plût au ciel qu'il eût emmené toutes ses troupes avec lui! Il m'a emmené un Tongilius qu'il avait commencé à aimer, alors que celui-ci portait encore la prétexte¹; un Publicius

1. La toge bordée d'une bande de pourpre que les enfants quittaient pour la toge virile toute blanche,

leurs seize ans accomplis, au cours d'une cérémonie.

et un Minucius, dont les dettes contractées à la taverne ne pouvaient causer le moindre bouleversement dans l'État : et quels hommes il a laissés après lui ! combien endettés ! combien puissants ! quels noms ! (2)

Pour moi, si je compare son armée à nos légions de la Gaule Cisalpine¹, à celles qu'a levées Quintus Métellus² dans le Picénum³ et en Gaule⁴ et aux forces que je rassemble moi-même chaque jour, j'ai le plus profond mépris pour ce ramassis de vieillards⁵ perdus d'honneur, de paysans ruinés par le luxe, de banqueroutiers de village, qui ont préféré fuir la justice plutôt que les drapeaux : tous ces gens, si je leur montre je ne dis pas la pointe de nos épées, mais tout bonnement un édit du préteur, je les verrai se démonter.

Ceux au contraire que je vois voltiger sur le forum, se planter devant la curie, entrer même dans l'assemblée, tout brillants de parfums et éclatants de pourpre, je préférerais qu'il les eût emmenés avec lui. S'ils restent ici, rappelez-vous que nous aurons moins à redouter de son armée que de ceux qui l'ont désertée. Ils sont même d'autant plus à craindre qu'ils me savent instruit de leurs desseins et qu'ils n'en sont pas émus. Je vois à qui des conjurés est attribuée l'Apulie⁶, qui a l'Étrurie, qui le Picénum, qui la Gaule, qui a réclamé pour lui les attentats à perpétrer dans Rome, assassinats et incendies. Toutes les décisions qu'ils ont prises l'autre nuit⁷, ils savent qu'on me les a rapportées ; je les ai révélées hier au Sénat ; Catilina lui-même a tremblé et a pris la fuite : qu'attendent ceux-là ? Ah ! comme ils se trompent grossièrement, s'ils espèrent que mon indulgence passée durera sans fin ! (3)

Il faut maintenant supprimer le gang

Le but que je visais, je l'ai maintenant atteint : vous voyez tous clairement qu'un complot a été formé contre la République, à moins qu'il ne se trouve quelqu'un pour penser que les

1. Troupes romaines du nord de l'Italie, région appelée Gaule Cisalpine (en deçà des Alpes). — 2. Préteur cette année-là. — 3. Région de la côte de l'Adriatique, en remontant vers le nord de l'Italie. — 4. Sur la côte de l'Adriatique, au nord du

Picénum. — 5. Il s'agit des anciens soldats de Sylla qui avaient reçu des terres, mais s'étaient endettés. — 6. Région du sud-est de l'Italie. — 7. Lors de la réunion chez Laeca, nuit du 6 au 7 novembre : voir *Première Catilinaire*, chap. 1 et 4.

pareils de Catilina ne sont pas du parti de Catilina. Le temps n'est plus à la clémence; les événements eux-mêmes exigent la rigueur. Pourtant, je ferai encore une concession, une seule : qu'ils sortent, qu'ils partent, qu'ils ne laissent pas le pauvre Catilina se consumer en les regrettant! Je leur indiquerai le chemin : il est parti par la voie Aurélienne¹; s'ils veulent se hâter, dans la soirée ils le rejoindront.

Ah! heureuse la République, si la ville avait rejeté cette lie! Par Hercule, elle n'est purgée que de Catilina, et déjà elle me paraît soulagée et remise. Peut-on imaginer ou se figurer noirceur ou crime dont il n'ait conçu l'idée? Peut-on trouver dans toute l'Italie empoisonneur, spadassin, brigand, assassin, paricide, faussaire en testaments, aigrefin, coureur de tavernes, dissipateur, femme perdue, corrupteur de jeunesse, individu corrompu et taré, qui ne confesse avoir vécu dans la plus grande intimité avec Catilina? Est-il un crime au cours de ces années dernières qui ait été commis sans lui? une infâme débauche à laquelle il soit étranger? En outre, qui posséda jamais à un si haut degré l'art de séduire la jeunesse? Il favorisait d'une façon combien scandaleuse les amours de certains! Aux uns il promettait la satisfaction de leurs passions, aux autres la mort de leurs parents, non seulement en les y poussant, mais même en les y aidant. Avec quelle rapidité l'avons-nous vu aujourd'hui rassembler et de la ville et des champs² une foule énorme de scélérats! Il n'existe pas dans Rome, il n'existe pas dans un seul coin de l'Italie entière un homme écrasé de dettes qu'il n'ait fait entrer dans cet incroyable gang. (4)

Mais regardez ses aptitudes opposées dans des domaines divers. Il n'est pas un gladiateur dans une école, un peu plus capable qu'un autre d'un mauvais coup, qui ne se dise l'intime de Catilina, ni au théâtre acteur, peu sérieux et assez débauché, qui ne rappelle avoir été presque de sa confrérie. Et ce même homme toutefois, formé à l'école de la débauche et du crime à supporter le froid, la faim, la soif et les veilles, était vanté par les siens pour son courage, alors qu'il dépensait dans l'orgie et la scélébratesse les ressources de son activité et ses possibilités de vertu.

1. Ce n'est pas la route directe pour l'Étrurie. Mais en prenant la Voie Aurélienne, qui longe la côte ouest,

Catilina pensait faire croire qu'il se rendait en exil à Marseille. — 2. Les petits propriétaires ruinés.

Si ses complices l'avaient suivi, si ce vil troupeau de gens perdus avait quitté la ville, quel bonheur pour nous! Quelle chance pour la République! Quelle gloire éclatante pour mon consulat! Car le temps n'est plus où ces gens-là gardaient la mesure dans leur débauche, où leur audace restait humaine et tolérable; ils ne rêvent plus que sang versé, incendie, pillage. Ils ont dissipé leur patrimoine, hypothéqué leurs biens. Depuis longtemps déjà, c'est leur fortune qui s'est mise à disparaître, depuis hier c'est leur crédit¹; mais pareil à celui qu'ils montraient dans la richesse, demeure leur goût de la débauche. S'ils ne recherchaient dans le vin et le jeu que les orgies, il y aurait lieu sans doute de désespérer d'eux, mais on pourrait les supporter; mais qui pourrait supporter que la lâcheté tende des pièges au courage, la sottise à la sagesse, l'ivrognerie à la sobriété, le sommeil à la vigilance? Je les vois allongés à table sur leurs lits, alourdis de vin, bourrés de nourriture, couronnés de fleurs², imprégnés de parfums, éternés de débauches, vomissant dans leurs propos des menaces de mort contre les honnêtes gens et d'incendie contre Rome.

Pour moi, je ne doute pas qu'un funeste destin ne soit suspendu sur leurs têtes et que le châtement, depuis longtemps dû à leur perversité, à leur dérèglement, à leur crime, à leur dépravation, ne les talonne déjà vraiment ou tout au moins qu'il n'approche. Si mon consulat, puisqu'il ne peut les guérir, arrive à les supprimer, il aura assuré à la République non pas quelques courts instants, mais des siècles de durée. Il n'est aucune nation dont nous ayons peur, aucun prince qui puisse faire la guerre au peuple romain; tout, au dehors, sur terre et sur mer, est pacifié par la valeur d'un seul homme³; c'est chez vous que la guerre reste, à l'intérieur que se préparent les guet-apens, à l'intérieur qu'est renfermé le péril, à l'intérieur qu'est l'ennemi. C'est contre la sensualité, contre la démence, contre le crime que nous avons à nous battre : genre de guerre dans laquelle je me déclare votre chef, citoyens; je prends sur moi les haines des gens tarés : les plaies qui pourront être guéries, je les guérirai à tout prix; celles qui seront à tailler dans le vif, je ne les lais-

1. Depuis le dernier échec de Catilina au consulat, ses partisans ne trouvent plus à emprunter. — 2. Dans les festins, les convives se couron-

naient de fleurs. — 3. Pompée, qui avait vaincu Mithridate, roi du Pont, et les pirates de la Méditerranée.

serai pas subsister pour la ruine de l'État. Donc, qu'ils sortent, ou qu'ils se tiennent tranquilles! Car, s'ils veulent demeurer à Rome dans les mêmes dispositions, ils n'ont qu'à attendre ce qu'ils méritent! (5)

A ceux qui lui reprochent d'avoir exilé Catilina

Mais il en est encore, citoyens, qui m'attribuent le départ de Catilina pour l'exil. Si d'un mot je pouvais arriver à un tel résultat, j'exilerais ceux-là mêmes qui tiennent un tel langage. Alors cet homme évidemment timide et même réservé à l'excès n'a pu supporter la voix du consul! Aussitôt après avoir reçu l'ordre de s'exiler, il s'est soumis, il est parti¹! Hier, citoyens, après avoir failli être assassiné dans ma maison², j'ai convoqué le Sénat dans le temple de Jupiter Stator³, j'ai rendu compte de toute l'affaire aux Pères Conscrits : quand Catilina parut, y eut-il un sénateur qui lui adressa la parole? Qui l'a salué? Qui enfin ne l'a pas regardé de l'œil dont on regarde un mauvais citoyen, bien mieux, le plus dangereux des ennemis? Plus encore, les chefs du Sénat laissèrent vide et libre tout le côté des sièges où il était venu prendre place.

C'est alors que le consul si emporté que je suis, qui d'un mot chasse en exil les citoyens, a demandé à Catilina s'il avait oui ou non tenu une réunion nocturne chez Marcus Laeca. L'homme, malgré toute son audace, garda d'abord le silence, confondu par sa conscience : alors je découvris tout le reste, je montrai ce qu'il avait fait cette nuit-là, ce qu'il avait résolu pour la suivante, comment le plan de toute la guerre était arrêté dans sa tête. Le voyant hésitant et pris, je lui demandai pourquoi il balançait à partir là où depuis longtemps il se disposait à se rendre⁴, où je savais qu'il s'était fait précéder par des armes, par des haches, par des faisceaux⁵, par des trompettes, par des enseignes militaires, et par cette aigle d'argent à laquelle il avait même dressé un sanctuaire dans sa maison⁶. Ainsi j'envoyais en exil celui que je voyais déjà engagé dans la guerre⁷! Bien sûr,

1. L'ironie est évidente. — 2. Voir *Première Catilinaire*, chap. 4. — 3. Cf. p. 12, n. 1. — 4. Au camp de son lieutenant Mallius. — 5. Les haches entourées de verges, insignes du

commandement, que portaient les *licteurs*. — 6. Cf. p. 24, n. 2. — 7. Encore ironique, comme les phrases qui terminent ce chapitre.



LE FORUM VU DU CAPITOLE

Mallius, un centurion¹, qui a établi son camp sur le territoire de Fésules², c'est en son propre nom qu'il a déclaré la guerre au peuple romain! Ce n'est pas Catilina que ce camp a pour général! C'est à Marseille³, comme on le dit, que le banni va porter son exil et non dans ce camp!

Oh! la triste charge non seulement de gouverner la République, mais encore de la sauver! Je suppose qu'aujourd'hui, encerclé et paralysé au prix de mon habileté, de mes efforts et de mes risques, Catilina s'effraye soudain, change d'avis, abandonne ses complices, renonce à ses projets de guerre, quitte le chemin du crime et de la révolte pour prendre celui de la fuite

1. Officier commandant une centurie, en principe 100 hommes. — 2. Cf. p. 15, n. 3. — 3. Cf. p. 34, n. 1.

Marseille, colonie grecque, centre intellectuel et gastronomique, était un lieu d'exil fort agréable.

et de l'exil : ce ne sera plus un bandit que j'aurai dépouillé de ses armes, que mon activité aura confondu et rempli d'effroi, à qui j'aurai enlevé tout espoir en ses entreprises, mais un homme que la violence et les menaces d'un consul auront précipité sans jugement et innocent dans l'exil. Et il y aura des gens, s'il agit ainsi, qui voudront voir en lui non un criminel, mais un malheureux, et en moi non pas le plus zélé des consuls, mais le plus cruel des tyrans!

Il vaut la peine à mes yeux, citoyens, d'affronter les orages d'une haine sans fondement et injuste, pourvu que je chasse loin de vous le danger d'une guerre affreuse et sacrilège. Qu'on dise, je veux bien, que c'est moi qui l'ai exilé, pourvu qu'il aille en exil! Mais, croyez-moi, il n'ira pas. Jamais, citoyens, je ne demanderai aux dieux immortels, pour me délivrer de la haine soulevée contre moi, que vous entendiez dire de Catilina qu'il s'avance à la tête d'une armée ennemie et qu'il vole partout au milieu de ses troupes; mais d'ici trois jours vous l'entendrez dire, et ma crainte de beaucoup la plus grande, c'est qu'on ne m'en veuille à un moment donné de l'avoir laissé partir plutôt que de l'avoir exilé. Mais, s'il y a des hommes pour donner à son départ le nom de bannissement, que diraient-ils si j'avais fait tomber sa tête?

Du reste, ceux qui vont disant que Catilina se rend à Marseille s'en plaignent moins qu'ils ne le redoutent. Aucun d'eux n'est assez charitable pour préférer le voir aller auprès de Mallius plutôt que chez les Marseillais¹. Et lui-même, par Hercule! n'eût-il jamais pensé plus tôt au parti qu'il prend, il aimerait encore mieux périr en brigand que vivre exilé. En réalité, comme jusqu'ici rien ne lui est arrivé de contraire à sa volonté et à son plan, si ce n'est d'avoir quitté Rome en m'y laissant vivant, souhaitons qu'il aille en exil plutôt que de nous en plaindre. (7)

1. Il faut saisir l'ironie : l'exil à Marseille est agréable, le séjour à l'armée de Mallius ne peut se terminer que fort mal!

OÙ CATILINA RECRUTE SES TROUPES

Mais pourquoi vous parler si longtemps d'un seul ennemi et d'un ennemi qui se déclare aujourd'hui ennemi de la Patrie, que je ne crains pas d'ailleurs, puisqu'un mur, comme je l'ai toujours voulu, est entre lui et moi? Et de ceux qui prennent un masque, qui restent à Rome, qui sont au milieu de nous, je n'en dis rien? Ceux-là, je l'avoue, mon désir est moins d'en faire justice que de chercher dans leur intérêt à leur rendre la santé, à les réconcilier avec la République, s'il est un moyen d'y parvenir, et je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas, s'ils veulent m'écouter. Je vais, citoyens, vous montrer dans quelles catégories de gens Catilina recrute ses troupes, puis j'apporterai en remède à chaque cas, s'il m'est possible, mon conseil et ma parole.

Propriétaires endettés...

La première catégorie est composée de gens qui, avec des dettes considérables, sont propriétaires de biens plus considérables encore pour lesquels ils ont un attachement tel qu'ils ne peuvent se libérer¹. Ces hommes se présentent sous les plus beaux dehors, car ils sont riches, mais rien de plus révoltant que leurs prétentions et les raisons qu'ils donnent. Te voici, toi, abondamment pourvu de domaines, toi d'immeubles, toi d'argenterie, toi d'esclaves, toi de richesses de toute espèce et vous hésiteriez à faire un prélèvement sur votre bien et augmenter votre crédit? Sur quoi comptez-vous? sur la guerre? Et quoi? vous vous figurez que dans la dévastation générale vos propriétés resteront inviolées? Sur de nouveaux livres de compte²? On se trompe si on les attend de Catilina : c'est par nos bons offices que de nouveaux registres verront le jour³, mais des registres de vente aux en-

1. Il y a là un jeu de mots : le mot latin veut dire se détacher de leurs biens, et se libérer de leurs dettes. —
2. Rendus nécessaires par la réduction, ou l'abolition des dettes qui figurait

dans le programme de Catilina. —
3. Ironique : les registres seront renouvelés parce que l'État fera vendre les biens des débiteurs!

chères, car tous ces possesseurs de biens n'ont aucun autre moyen de se tirer d'affaire. S'ils avaient voulu s'y décider plus tôt, au lieu d'employer les revenus de leurs domaines à lutter follement contre l'usure¹, nous aurions en eux des concitoyens plus riches et d'une autre valeur. Mais de tels hommes ne me semblent pas le moins du monde redoutables, car on peut les faire revenir de leur façon de voir ou, s'ils y persistent, je les crois plus capables de faire des vœux contre la République que de prendre les armes contre elle². (8)

Ambitieux ruinés...

La seconde catégorie comprend ceux qui, accablés de dettes, ambitionnent tout de même le pouvoir, veulent être les maîtres et, sans espoir d'obtenir les honneurs dans une république tranquille, comptent y réussir à la faveur des troubles. A ceux-là, je crois devoir donner un conseil, le seul et le même que je donne aussi à tous les autres : qu'ils renoncent à l'espoir de voir leurs projets réussir ! Tout d'abord, moi-même je veille, je suis là, l'œil ouvert sur la République ; en outre, les gens de bien montrent un grand courage, toute une foule communie dans les mêmes sentiments ; de plus, les forces militaires sont considérables ; enfin les dieux immortels, favorables à ce peuple invaincu, à cet illustre empire, à cette merveilleuse ville, nous apporteront leur aide contre une violence aussi criminelle. Et, quand ils viendraient à obtenir ce qu'ils convoitent avec une telle frénésie, espèrent-ils par hasard sur les cendres de Rome, dans le sang des citoyens, comme ils l'ont désiré dans leur âme scélérate et exécrationnelle, être consuls, dictateurs³ ou même rois ? Ne voient-ils pas qu'ils désirent un pouvoir qu'il leur faudrait céder, s'ils l'obtenaient, à quelque esclave fugitif ou à quelque gladiateur⁴ ?

1. Ils auraient éteint leur dette en vendant dès le début une partie de leurs biens : mais l'intérêt étant supérieur au revenu, leurs dettes s'accroissaient chaque année. — 2. Ils ont perdu toute énergie. — 3. La dictature était une magistrature conforme à la légalité républicaine : on nommait un dictateur pour un temps

limité, dans les situations extrêmement graves. — 4. Les esclaves fugitifs formaient des bandes souvent redoutables, parfois révolutionnaires : révolte de Spartacus, qui tint tête aux troupes romaines pendant deux ans (71 av. J.-C.). Les gladiateurs étaient méprisés.

Vieux soldats à bout de ressources...

Dans la troisième catégorie, des hommes déjà touchés par l'âge, amis auxquels l'exercice a conservé des forces : parmi eux ce Mallius dont Catilina prend maintenant la place. Ils font partie de ces colonies fondées par Sylla¹, que je sais composées dans l'ensemble d'excellents citoyens et d'hommes fort courageux; néanmoins ce sont là des colons qui, au sein de richesses inespérées et soudaines, se sont donné carrière avec trop de faste et trop peu de mesure. En voulant bâtir comme les riches, trouver leur plaisir dans des propriétés de choix, dans des légions d'esclaves, dans une table somptueuse, ils sont tombés dans de telles dettes que, pour en sortir, il faudrait évoquer Sylla des Enfers². Ils ont en outre décidé quelques gens des campagnes, hommes de rien et nécessaires, à espérer avec eux dans le retour des vieilles rapines. Pour mon compte, citoyens, les uns et les autres je les range dans une même catégorie de pillards et de brigands; mais je leur donne un conseil : qu'ils cessent dans leur délire de rêver proscriptions et dictatures; ces temps douloureux ont à ce point marqué nos concitoyens que non seulement les hommes, mais même les bêtes, je crois, ne les supporteraient plus. (9)

Désespérés, scélérats, efféminés et débauchés

La quatrième catégorie est un mélange fort varié et confus de gens qui depuis longtemps déjà sont submergés et jamais ne reviendront à la surface; à qui soit par paresse, soit par mauvaise gestion de leurs affaires, soit aussi par leurs dépenses, leurs vieilles dettes ont fait perdre l'équilibre; qui, fatigués d'assignations, de condamnations, de saisies, courent en foule, dit-on, de la ville et des champs vers ce camp là-bas. Moi je les tiens moins pour d'ardents soldats que pour des débiteurs lents à payer. Que de tels hommes, s'ils ne peuvent tenir debout, se hâtent de s'écrouler, mais sans que la République et même leurs plus proches voisins s'en aperçoivent! Car je ne conçois pas

1. Cf. p. 16, n. 3. Sylla, dictateur de ses anciens soldats. — 2. Sylla est mort en 78.

pourquoi, ne pouvant vivre avec honneur, ils veulent périr avec honte¹ ni comment il leur semble moins douloureux de périr avec beaucoup d'autres que de périr seuls.

La cinquième catégorie comprend les parricides, les assassins, les scélérats de toute espèce. Ceux-là, je ne cherche pas à les détacher de Catilina. Ils ne peuvent pas s'arracher de lui; qu'ils périssent d'ailleurs en plein brigandage, puisqu'ils sont si nombreux que la prison ne saurait les contenir.

Vient enfin une dernière catégorie, non seulement par le rang, mais encore par son genre et sa manière de vivre : celle-là est personnelle à Catilina. Vous les reconnaissez au brillant de leurs cheveux bien peignés, à leurs visages sans barbe ou à leur barbe soignée², à leurs tuniques à manches et tombant sur les talons, à leurs vêtements de voile³ et non à leurs toges; toute l'activité de leur vie et leur endurance aux veilles se montrent dans des festins prolongés jusqu'à l'aube. Ce troupeau renferme tous les joueurs, tous les adultères, tous les êtres sans mœurs ni pudeur. Ces jouvenceaux si jolis et si voluptueux savent non seulement aimer et être aimés, danser et chanter, mais encore darder le poignard et verser le poison. S'ils ne sortent, s'ils ne périssent, quand même Catilina ne serait plus, sachez que nous aurons au sein de la République une pépinière de Catilinas. Cependant à quoi pensent ces malheureux? Emmèneront-ils au camp avec eux leurs donzelles? Comment pourront-ils se passer d'elles? Comment supporteront-ils l'Apennin avec ses frimas et ses neiges? (10)

1. La honte d'avoir pris les armes contre leur patrie. — 2. Les gens austères ne soignaient guère leur chevelure, les efféminés se faisaient épiler; les gens sérieux portaient la barbe

sans lui consacrer des soins raffinés; les tuniques à manches et tombant aux pieds étaient réservées aux femmes. — 3. En tissu fin, ou amples comme des vêtements de femme.

LES FORCES ROMAINES

Le camp de l'honneur et du droit

O guerre combien redoutable, où Catilina aura des prostitués pour cohorte prétorienne¹! Déployez maintenant, citoyens, contre ces brillantes troupes de Catilina vos garnisons et vos armées; et d'abord, à ce gladiateur mis hors de combat et mal en point, opposez vos consuls et vos généraux; contre cette bande de naufragés rejetés par les flots et vidés, faites sortir la fleur et la force de l'Italie entière. Colonies² et municipes³ avec leurs villes sauront tenir tête aux hauteurs boisées⁴ qu'occupera Catilina, et ce n'est pas moi qui dois mettre en parallèle vos autres ressources, votre matériel de guerre, vos forces défensives avec la détresse et le dénuement de ce brigand.

Mais laissons de côté tout ce que, nous, nous avons à notre disposition et qui lui manque à lui : Sénat, chevaliers romains, ville, trésor public, revenus, l'Italie entière, toutes les provinces, les nations étrangères; tout cela, dis-je, laissé de côté, comparons entre eux les partis mêmes qui s'affrontent, pour comprendre à quel point nos ennemis sont bas. Dans notre camp combat l'honneur, dans l'autre l'impudence; chez nous les bonnes mœurs, chez eux les mauvaises; ici, la loyauté, là la malhonnêteté; ici la piété, là le crime; ici, la fermeté, là la folie; ici la vertu, là l'opprobre; ici la modération, là la passion; l'équité, la mesure, le courage, la prudence, toutes les vertus sont aux prises avec l'injustice, la débauche, la lâcheté, la témérité et tous les vices; enfin c'est la lutte de l'opulence avec la misère, de l'ordre contre le désordre, de la sagesse contre la folie, de la saine espérance contre le désespoir total. Dans une telle rivalité, dans une telle lutte, dût le zèle des hommes faillir, les dieux immortels ne contraindraient-ils pas eux-mêmes tant de vices si graves à s'incliner devant des vertus si splendides? (II)

1. Troupe d'élite, garde du général.
— 2. Cf. p. 16, n. 3. — 3. Villes d'Italie dont les citoyens pouvaient exercer dans certains cas à Rome le droit de

cité complet. — 4. Parce que Catilina ne pourra faire qu'une guerre d'embuscade.



Bronze antique
Bibliothèque Nationale

Le rétiaire, gladiateur de la plus humble catégorie, cherche à envelopper son adversaire d'un filet qu'il lance de la main droite et à le frapper d'un trident qu'il tient de la main gauche.

C'est en particulier dans le monde des gladiateurs, gens tenus pour infâmes, que Catilina avait ses hommes de main.

Rome peut compter sur les magistrats

Dans ces conditions, citoyens, comme vous l'avez déjà fait jusqu'ici, protégez vos maisons par vos gardes et vos veilles; quant à moi, j'ai pris toutes décisions et toutes mesures pour que la ville fût suffisamment défendue sans bouleversement pour vous ni appel aux armes. Toutes vos colonies, tous vos municipes, instruits par mes soins de la fuite de Catilina la nuit dernière, défendront aisément leurs murs et leur territoire. Les gladiateurs, en qui il a pensé devoir trouver la troupe la plus nombreuse

et la plus sûre, tout en ayant plus de fond que certains patri-
ciens¹, seront cependant contenus par vos forces. Quintus Mé-
tellus, qu'en prévision des événements j'ai envoyé d'avance en
Gaule Cisalpine et dans le Picénum², ou bien écrasera Catilina
ou lui interdira tout mouvement et toute entreprise. Quant aux
autres mesures qu'il faut arrêter, hâter ou exécuter, je vais main-
tenant en référer au Sénat que, vous le voyez, je convoque³.

Et maintenant, à ceux qui sont restés à Rome, disons mieux,
ceux que Catilina a laissés à Rome contre le salut de la ville
et le vôtre à tous : ce sont des ennemis de la Patrie, mais ils n'en
sont pas moins nés citoyens et je veux une fois de plus leur
donner un avertissement. Si l'indulgence que j'ai montrée
jusqu'ici a pu être prise pour de la faiblesse, c'est qu'elle attend-
ait que le mystère éclatât au grand jour. Désormais je ne peux
plus oublier que c'est ici ma patrie, que je suis votre consul,
que je dois vivre avec vous ou mourir pour vous. Pas de gardes
aux portes, pas d'embuscades sur les routes : s'il en est qui
veulent sortir, je peux fermer les yeux ; mais quiconque dans
la ville aura bougé, dont j'aurai surpris je ne dis pas un acte,
mais un simple projet, une simple tentative contre la République,
s'apercevra que Rome a des consuls vigilants, des magistrats
d'élite, un Sénat résolu, des armes, une prison réservée par la
volonté de nos ancêtres à la punition des crimes dont l'impiété
est évidente. (12)

1. Ceux qui appartenaient aux
grandes et vieilles familles de Rome.

— 2. Cf. p. 33, n. 3 et 4. — 3. Le

peuple peut voir les appariteurs allant
de porte en porte pour convoquer
les sénateurs.

PÉRORAISON

Que les Romains se fient à Cicéron et aux dieux

Toute l'affaire sera menée, citoyens, de façon telle que les résultats les plus importants soient obtenus avec le moindre bouleversement, que les plus grands dangers soient écartés sans appel aux armes, que la guerre civile et intestine, la plus cruelle de mémoire d'homme et la plus dangereuse, s'apaise par mes seuls soins, les soins d'un chef et d'un général en toge¹. Je prendrai toutes mesures, citoyens, pour ne pas voir, si possible, un seul coupable subir dans Rome le châtement de son crime. Mais si un acte de violence audacieux et flagrant, si quelque danger suspendu sur la patrie me font renoncer à ma douceur, je ferai du moins ce qu'il semble à peine possible d'appeler de ses vœux dans une guerre pareille, si pleine d'embûches : aucun homme de bien ne périra et le supplice de quelques coupables suffira pour vous sauver tous. Ce n'est pas sur mon intelligence particulière, citoyens, ni sur l'humaine sagesse que sont fondées les promesses que je vous fais, mais sur les présages nombreux et non équivoques des dieux immortels, qui m'ont inspiré cet espoir et cette pensée; non plus de loin, comme ils en avaient jadis l'habitude contre un ennemi extérieur et éloigné, mais présents parmi nous, ils protègent de leur puissance tutélaire leurs temples et les maisons de la ville. Vous, Romains, vous avez à leur adresser vos prières, vos hommages et vos supplications pour cette ville qu'ils ont voulue la plus belle et la plus florissante, afin qu'après avoir triomphé sur terre et sur mer de toutes les forces de l'ennemi du dehors², elle soit défendue par eux contre les crimes sacrilèges des citoyens les plus infâmes. (13)

1. La toge est le vêtement officiel des civils. Cicéron veut dire que le pouvoir civil dont il est revêtu sera

assez fort pour maîtriser la conspiration. — 2. Cf. p. 35, n. 3.

TROISIÈME CATILINAIRE

prononcée devant le Peuple, au Forum,
le 3 décembre 63

Les conjurés restés dans Rome, et à leur tête Lentulus et Céthégus, sont entrés en pourparlers avec les députés allobroges. Cicéron s'entend avec ces députés mêmes, qu'il fait arrêter sur le pont Mulvius. Des papiers compromettants pour les conjurés sont saisis : on met les coupables sous bonne garde. Cicéron — que le Sénat vient de remercier — annonce au peuple ce qui s'est passé.

EXORDE

CICÉRON A RENDU AUTANT DE SERVICES QUE ROMULUS

La République, citoyens, votre vie à tous, vos biens, vos fortunes, vos femmes et vos enfants, ce siège du plus glorieux empire, la ville la plus riche et la plus belle : voilà tout ce que, en ce jour, le puissant intérêt que vous portent les dieux, joint à mes travaux, à mes mesures, à mes périls, a arraché sous vos yeux au feu et au fer et comme à la gueule de la mort, pour vous les conserver et vous les rendre. Si les jours où nous sommes sauvés ne nous sont pas moins agréables ni radieux que ceux où nous naissons, car le salut nous vaut une joie certaine, alors qu'à la naissance notre destinée est incertaine, car nous n'avons pas conscience de notre naissance alors que nous jouissons de nous voir sauvés, eh bien à coup sûr, si le fondateur de cette ville¹ a été élevé au rang des dieux immortels par notre recon-

I. Romulus.

naissance et notre souci de sa renommée, vous-mêmes et vos descendants vous avez à mettre à l'honneur l'homme qui, ayant trouvé cette ville fondée et grandie, en a assuré le salut. Le feu qui partout à la ronde était déjà mis à la ville entière, à ses temples, à ses sanctuaires, à ses maisons et à ses murailles, c'est nous qui l'avons éteint, comme c'est nous aussi qui avons brisé les glaives tirés contre la République et détourné leur pointe de votre gorge.

Or ces complots ont été mis au grand jour, révélés et dévoilés devant le Sénat par mes soins : je vais donc maintenant, citoyens, vous les exposer en peu de mots, afin que leur gravité, leur évidence, la façon dont ils ont été suivis à la piste et surpris soient connues de vous qui êtes encore dans une impatiente ignorance¹.

1. Cette dernière phrase constitue ce que la rhétorique appelait la *Proposition* : ce que l'orateur se propose de traiter.

EXPOSÉ DES ÉVÉNEMENTS¹

L'AFFAIRE DES ALLOBROGES

Découverte et arrestations

Tout d'abord, dès que Catilina, il y a peu de jours², eut quitté brusquement la ville en y laissant les complices de son crime, les chefs les plus ardents de cette guerre sacrilège, j'ai veillé sans relâche et pourvu à la façon dont nous pourrions nous tirer de machinations aussi dangereuses et ténébreuses. Au moment où je chassais Catilina de la ville (car je ne crains plus le reproche que m'a valu ce mot, redoutant plutôt celui de l'avoir laissé sortir vivant), au moment, dis-je, où je voulais le bannir, je pensais que la bande des autres conjurés partirait avec lui ou que ceux qui resteraient seraient, sans leur chef, désarmés et impuissants.

Mais quand j'ai vu ceux qui, je le savais, brûlaient de la rage criminelle la plus violente, demeurer avec nous et rester à Rome, j'ai consacré tous mes jours et toutes mes nuits à comprendre et à découvrir leurs actions et leurs desseins, car vos oreilles, du fait de l'incroyable énormité du crime, n'accordaient pas grande confiance à mes paroles, et j'attendais un flagrant délit pour qu'enfin vous songiez dans vos esprits à votre salut, une fois le forfait lui-même placé sous vos yeux. Aussi, quand j'appris que les députés des Allobroges³ avaient été pressés par P. Lentulus⁴ de susciter une guerre au-delà des Alpes et le soulèvement de la Gaule Cisalpine⁵, qu'ils étaient renvoyés en Gaule auprès de leurs concitoyens, porteurs de lettres et d'instructions orales, par

1. C'est ce que la rhétorique appelait *Narration*. — 2. Exactement 24 jours. — 3. Les Allobroges étaient un peuple puissant de Gaule (Dauphiné et Savoie), soumis depuis un demi-

siècle. Ils avaient envoyé au Sénat une députation pour se plaindre des abus des magistrats romains. — 4. Un des chefs du complot. Il était alors préteur. — 5. Cf. p. 33, n. 1.

un itinéraire qui les conduirait aussi près de Catilina¹, qu'on leur avait adjoint comme compagnon de route Titus Volturcius² à qui avaient été confiées des lettres pour Catilina, je compris que l'occasion m'était offerte (c'était bien là l'opération la plus malaisée, celle que je ne cessais de demander aux dieux immortels), non seulement de surprendre de façon évidente toute l'affaire moi-même, mais de la faire surprendre encore et par le Sénat et par vous.

J'ai donc appelé hier chez moi les préteurs³ Lucius Flaccus et Caius Pompinius, hommes des plus courageux et tout dévoués à la République, je leur ai présenté toute la situation, je leur ai exposé mon plan. En hommes toujours animés à l'égard de la République de sentiments nobles et élevés, ils se chargèrent de l'exécution sans balancer et sans tarder. Sur le soir, ils se sont rendus en cachette au pont Mulvius⁴ et là se sont postés en deux groupes dans des fermes voisines, mettant entre eux le Tibre et le pont. D'eux-mêmes, à l'insu de tout le monde, ils avaient amené sur les lieux toute une troupe d'hommes décidés; de mon côté j'avais envoyé avec leurs épées de la préfecture de Réate⁵ un certain nombre de jeunes gens bien choisis, au concours desquels je fais sans cesse appel pour la protection de l'ordre public. Là-dessus, vers la fin de la troisième veille⁶, au moment où déjà, avec une nombreuse escorte, les députés des Allobroges commençaient en compagnie de Volturcius à s'engager sur le pont Mulvius, on tombe sur eux; de leur côté comme du nôtre, on met l'épée à la main. Seuls, les préteurs étaient dans le secret, les autres ignoraient tout⁷. (2)

Le combat s'était engagé, quand Pompinius et Flaccus intervinrent et le firent cesser. Toutes les lettres trouvées dans la colonne sont remises, cachets intacts⁸, aux préteurs; quant aux

1. Ils devaient, pour rentrer en Gaule, traverser l'Étrurie, où était Catilina. — 2. Originaire du sud de l'Italie. Il était chargé d'établir le contact entre les Allobroges et Catilina. — 3. Cf. p. 14, n. 8. — 4. Quelques kilomètres de Rome. La route d'Étrurie passait par ce pont. — 5. Une préfecture était un municipe à qui, par mesure disciplinaire, on avait enlevé l'autonomie, et que dirigeait un magistrat romain. Cicéron était le protecteur officiel de Réate. —

6. La nuit était divisée en 4 veilles à partir du coucher du soleil; à cette époque, la troisième veille finissait entre 3 et 4 heures du matin. —

7. D'après Salluste, historien latin qui écrivit une *Histoire de la Conjuration de Catilina* vers 40-35 av. J.-C., les députés allobroges étaient au courant et se prêtaient à un rôle. —

8. Les lettres étaient entourées d'un fil dont les bouts étaient fixés sous un cachet de cire.

députés eux-mêmes, ils sont arrêtés et amenés devant moi dès le point du jour. De même je mande aussitôt chez moi l'artisan le plus odieux de toutes ces manœuvres criminelles, Gabinius Cimber, qui ne soupçonnait encore rien. Je fais venir aussi Lucius Statilius, et après lui Caius Céthégus; quant à Lentulus, il tarda fort à arriver, sans doute parce que la lettre qu'il avait remise l'avait forcé de veiller, contre son ordinaire, la nuit précédente¹.

La tactique de Cicéron

A la nouvelle de ces événements, de nombreux personnages de la ville, des plus importants et fort en vue, s'étaient rassemblés chez moi au matin. Ils voulaient me faire ouvrir les lettres avant de les soumettre au Sénat : si l'on n'y trouvait rien, n'allais-je pas sembler avoir alarmé Rome à ce point sans raison? Je me suis refusé, devant un péril public, à ne pas porter intégralement l'affaire devant le Conseil public. En effet, citoyens, quand bien même les lettres n'auraient pas confirmé les renseignements qui m'avaient été rapportés, j'estimais qu'à l'heure où la République courait de tels dangers, je n'avais pas à redouter un excès de vigilance. Je me suis hâté de réunir les sénateurs qui, vous l'avez vu, sont venus nombreux. En même temps, sur l'indication des Allobroges, j'ai envoyé tout de suite le préteur Sulpicius, un homme énergique, dans la maison de Céthégus pour enlever les armes qui s'y trouveraient, il en a rapporté une grande quantité de poignards et d'épées. (3)

Devant le Sénat. Les coupables avouent.

J'ai fait entrer Volturcius sans les Gaulois; je lui ai fait donner, sur l'ordre du Sénat, une sauvegarde officielle², je l'ai engagé à révéler sans crainte ce qu'il savait. Revenu avec peine de son extrême frayeur, il a déclaré que Publius Lentulus lui avait donné des instructions orales et une lettre pour Catilina : celui-ci devait utiliser le renfort des esclaves³ et s'approcher au plus tôt

1. Ironique, car cette lettre (voir fin du chap. 5) était fort courte. La paresse de ce Lentulus (dans son nom il y a *lentus*, *lent*) était proverbiale.

— 2. C'est-à-dire qu'on l'assurait de l'impunité, comme dénonciateur. —

3. Au contraire, Catilina refusa l'utilisation des esclaves.

de la ville avec son armée; le plan était qu'aussitôt le feu mis à tous les quartiers, selon les dispositions arrêtées et réparties, et après le massacre massif des citoyens, Catilina fût à portée, à la fois pour recevoir les fuyards et pour faire sa jonction avec les chefs demeurés dans Rome.

Introduits à leur tour, les Gaulois ont déclaré qu'ils avaient reçu de Lentulus, de Céthégus et de Statilius un serment et des lettres pour leur nation; que ceux-ci, et Cassius¹ avec eux, leur avaient prescrit d'envoyer promptement en Italie de la cavalerie, car de fantassins on n'allait pas en manquer; Lentulus en outre leur avait assuré que, sur la foi des livres sibyllins² et des réponses des haruspices³, il était le troisième Cornélius à qui devaient revenir la royauté et le pouvoir absolu dans Rome, Cinna avant lui et Sylla les ayant obtenus⁴; cette année, disait-il encore, était marquée par le destin pour la fin de Rome et de son empire, car c'était la dixième après l'acquittement des Vestales et la vingtième après l'incendie du Capitole⁵. Les Gaulois ont ajouté que Céthégus avait eu une discussion avec les autres conjurés, ceux-ci et Lentulus voulant fixer aux Saturnales⁶ le massacre et l'incendie, et Céthégus trouvant ce terme trop éloigné. (4)

Mais abrégeons, citoyens. Nous nous sommes fait présenter les tablettes⁷ remises, disait-on, par chaque conjuré. Céthégus a été le premier auquel j'ai montré son cachet : il l'a reconnu. Je coupe la ficelle⁸ et je lis. Il avait écrit de sa propre main au sénat et au peuple des Allobroges qu'il tiendrait la parole qu'il avait donnée à leurs députés; il les priait de remplir de leur côté les engagements qu'il avait reçus de ces députés. Céthégus, qui avait trouvé une réponse quelques instants auparavant sur les épées et les poignards découverts chez lui en déclarant avoir

1. Un sénateur qui avait été préteur.
— 2. Livres achetés par le roi Tarquin à une vieille prophétesse, la Sibylle : on les consultait dans les circonstances critiques. — 3. Devins qui prédisaient l'avenir en examinant les entrailles des victimes. — 4. Les Livres indiquaient les initiales C. C. C. Or Lentulus appartenait à la famille Cornélia comme Cinna et Sylla. — 5. Les Vestales, chargées d'entretenir le feu sacré, étaient tenues à la chasteté : en 73,

plusieurs d'entre elles avaient été accusées d'avoir manqué à leur vœu. Le Capitole, temple de Jupiter, avait été incendié en 83. Deux sinistres présages. — 6. Fêtes de Saturne commençant le 17 décembre. Comme toute la ville était alors dans la liesse, le moment était propice à un coup de force. — 7. Tablettes de cire sur lesquelles on écrivait avec un poinçon. — 8. Cf. p. 50, n. 8.

toujours eu la passion de bonnes lames, fut à ce moment désespéré à la lecture de sa lettre et, atterré, accablé par le remords, il resta soudain muet. On introduit ensuite Statilius : il reconnaît son cachet et son écriture; on lit sa lettre, dont le sens ne différerait guère de celle de Céthégus : il fait des aveux. Je montre alors ses tablettes à Lentulus en lui demandant s'il reconnaît le sceau. Il fait un signe affirmatif : « En effet, dis-je, ce cachet est connu; c'est l'image de ton aïeul¹, un personnage illustre, qui a aimé plus que tout sa patrie et ses concitoyens; elle aurait dû, toute muette qu'elle est, te détourner d'un si noir forfait. »

On lit sa lettre au Sénat et au peuple des Allobroges, écrite dans le même esprit. S'il a des explications à donner là-dessus, je lui permets de parler.

Et lui de commencer par dire non; puis, un instant après, une fois la déposition tout entière lue et rédigée, il se lève et demande aux Gaulois quelle affaire il avait avec eux et pour quels motifs ils étaient venus chez lui; il fait la même question à Volturcius. Ceux-ci répondent en peu de mots et sans se démentir, donnant le nom de leur interlocuteur, le nombre de leurs visites, et ils demandent à Lentulus s'il ne leur avait pas parlé des livres sibyllins; alors, soudain affolé par son crime, il révèle tout le pouvoir de la conscience : car, ne pouvant nier un tel propos, tout à coup, contre toute attente, il avoue. Le voilà ainsi abandonné non seulement par sa présence d'esprit et son habitude de la parole, qui toujours furent son fort, mais encore, devant l'accablante évidence de son crime mis à jour, par son impudence sans égale et son effronterie.

Volturcius demande alors qu'on produise et qu'on ouvre la lettre que Lentulus, disait-il, lui avait remise pour Catilina. Malgré le trouble violent qui l'agite, Lentulus n'en reconnaît pas moins son cachet et son écriture. La lettre était sans suscription, mais ainsi conçue : « Qui je suis, tu l'apprendras de celui que je t'envoie. Songe à être un homme et vois quel pas tu as fait; réfléchis à ce qu'exige désormais la nécessité et veille à prendre partout des auxiliaires, même dans les rangs les plus bas. »

Gabinius est ensuite introduit; il commence par répondre effrontément, puis finit par convenir de tout ce que lui imputent les Gaulois. Pour moi, citoyens, non seulement je voyais des

1. Consul en 162, il avait été l'adversaire des réformes démocratiques, notamment du partage des terres.

preuves et des témoignages tout à fait irrécusables du crime dans les tablettes, les cachets, les écritures, enfin, dans les aveux de chacun, mais c'était des indices bien plus irrécusables encore que leur teint, leurs yeux, leur physionomie, leur silence. A les voir qui restaient interdits, les yeux baissés vers la terre, qui se lançaient de temps à autre entre eux de furtifs regards, on eût dit qu'ils étaient moins dénoncés par les autres qu'ils ne se dénonçaient eux-mêmes. (5)

Les décisions du Sénat favorables à Cicéron

Les dépositions une fois lues et rédigées, j'ai consulté le Sénat sur ce qu'il voulait ordonner dans l'intérêt suprême de l'État. Les sénateurs que leur rang désignait pour opiner les premiers¹ ont exprimé des avis fort rigoureux et énergiques, auxquels les autres se sont rangés sans partage. Comme la rédaction du sénatus-consulte², citoyens, n'est pas encore terminée, je vais vous rapporter de mémoire les décisions de l'assemblée.

D'abord des remerciements me sont adressés dans les termes les plus honorables pour le courage, l'habileté, la prévoyance dont j'ai fait preuve en sauvant l'État des plus grands périls. Ensuite, on décerne aux préteurs Lucius Flaccus et Caius Pomptinus des éloges mérités et justes pour le concours énergique et dévoué que j'ai trouvé en eux. Des félicitations vont aussi à mon collègue, un homme courageux, qui avait tenu les membres de la conjuration à l'écart des dispositions prises par lui personnellement et des dispositions officielles³.

Puis le Sénat a décidé que Publius Lentulus, après s'être démis de la préture, serait placé sous bonne garde; même décision pour Caius Céthégus, Lucius Statilius, Publius Gabinus, tous présents, qui seraient placés sous bonne garde; même mesure encore à l'égard de Lucius Cassius, qui avait réclamé la mission d'incendier la ville; de Marcus Céparius qui s'était vu attribuer l'Apulie⁴ (on en avait fait la révélation) pour y soulever les ber-

1. Les sénateurs donnaient leur avis dans l'ordre de la liste sénatoriale où ils étaient classés d'après le rang des magistratures qu'ils avaient exercées. — 2. Cf. p. 14, n. 3. — 3. Ce collègue, Antonius, s'était porté au consulat,

en compagnie de Catilina, contre Cicéron. Le mot latin traduit par *avait tenu à l'écart* semble indiquer qu'après les avoir soutenus il avait brisé avec les conjurés. — 4. Région du sud-est de l'Italie.

gers; de Publius Furius, un de ces colons que Sylla avait amenés à Fésules¹; de Quintus Annius Chilo qui, dans ces intrigues auprès des Allobroges, avait toujours agi de concert avec ce Furius; de Publius Umbrenus, l'affranchi², dont on était sûr qu'il avait le premier conduit les Gaulois auprès de Gabinius. L'indulgence montrée par le Sénat a été telle, citoyens, que, dans une conjuration de cette ampleur, devant une foule aussi nombreuse d'ennemis intérieurs, il a pensé que le châtiment de neuf hommes des plus scélérats pouvait, en sauvant la République, guérir les autres de leur état d'esprit.

On a décrété aussi en mon nom des actions de grâces³ aux dieux immortels pour les faveurs exceptionnelles que nous leur devons : je suis le premier civil⁴ depuis la fondation de Rome à qui cet honneur échoit et le décret est ainsi libellé : « parce que j'ai préservé la ville de l'incendie, les citoyens du massacre, l'Italie de la guerre. » Si l'on compare ces actions de grâces avec les précédentes, on trouve comme différence que celles-ci avaient été décidées dans des circonstances où la République avait été bien servie, seules celles d'aujourd'hui dans des circonstances où elle a été sauvée. Et une question qu'il fallait d'abord régler, a été réglée et tranchée : sans doute Publius Lentulus, à la suite de preuves évidentes comme de ses propres aveux et du verdict du Sénat, avait-il perdu ses droits non seulement de préteur, mais même de citoyen; cependant il a lui-même renoncé à la magistrature; de cette façon le scrupule qui n'empêcha pas le grand Marius de punir de mort Caius Glaucia⁵, un préteur qui n'était pas nommément visé par un décret, ce scrupule ne nous embarrassera pas non plus, quand il s'agira de punir Publius Lentulus devenu simple particulier. (6)

1. Cf. p. 15, n. 3. — 2. Ancien esclave qui avait acheté ou obtenu la liberté par les moyens légaux. —

3. Prières publiques et processions. — 4. Le texte dit : *le premier citoyen*

en toge. Cf. p. 46, n. 1. — 5. En 109, Marius avait réprimé dans le sang des émeutes populaires soulevées par Glaucia et Saturninus.

ARGUMENTATION

CE QUI EST DÙ AU CONSUL ET AUX DIEUX

Cicéron a sauvé Rome...

Maintenant, citoyens, que les chefs impies de la plus criminelle et de la plus pernicieuse des guerres sont pris et que vous les tenez sous garde, vous avez le droit de croire, le danger une fois écarté de la ville, à l'effondrement de toutes les ressources de Catilina, de toutes ses espérances et de sa puissance.

Certes, lorsque je le chassais de Rome, je prévoyais, citoyens, qu'une fois Catilina loin de nous, je n'aurais pas à trembler devant la somnolence d'un Lentulus, la masse graisseuse d'un Cassius, la témérité forcenée d'un Céthégus. Lui seul de toute cette bande il était à craindre, mais encore tant qu'il demeurait dans nos murs. Il connaissait tout, avait accès partout : aborder quelqu'un, le sonder, le travailler, il le pouvait, il l'osait; il avait le génie du crime, et ce génie pouvait compter sur sa langue et sur son bras. Pour faire tel coup précis, il avait des hommes précis, triés et désignés. Mais, pour avoir donné des ordres, il ne les croyait pas exécutés; il n'y avait rien dont il ne se chargeât lui-même, à quoi il ne fît face, qu'il ne surveillât, qu'il n'élaborât; il était capable de supporter le froid, la soif, la faim.

Un tel homme, aussi actif, aussi bien armé, aussi rusé, aussi attentif dans le crime, aussi exact dans le désordre, si, en l'enlevant aux intrigues qu'il menait au milieu de nous, je ne l'avais lancé dans un camp de brigands armés, — je vous dirai ce que je pense, citoyens — je n'aurais pas aisément écarté de vos têtes fléau d'un tel poids. Ce n'est pas lui qui nous aurait ajournés aux Saturnales¹, ni qui aurait si longtemps d'avance déclaré à la République le jour fatal de sa ruine, ni qui se serait exposé à voir son cachet et ses lettres tomber en vos mains comme des témoins irrécusables de ses crimes. L'affaire, en son absence, a été aujourd'hui menée de façon telle que jamais vol dans une

1. Voir la fin du chap. 4 et p. 52, n. 6.

maison particulière n'a été découvert avec autant d'évidence que ne fut découverte et prise en flagrant délit au sein de la République une conjuration de cette ampleur. Si Catilina était demeuré à Rome jusqu'à ce jour, bien que tout le temps de sa présence je me sois opposé à tous ses projets et leur aie tenu tête, il m'eût cependant fallu, pour employer l'expression la plus adoucie, engager le combat avec lui; or jamais, avec un tel ennemi dans nos murs, nous n'aurions pu écarter de la République de si graves dangers dans une telle paix, un tel calme, un tel silence. (7)

... mais selon les vues de la Providence

Au reste, citoyens, j'ai conduit l'affaire d'une telle manière que tout paraît avoir été fait et prévu par la volonté et la sagesse des dieux immortels. Nous pouvons d'abord nous en rendre compte à la réflexion, car la direction de ces grands événements semble difficilement pouvoir relever de l'intelligence d'un homme; mais surtout, dans ces derniers temps, les dieux nous ont été à ce point propices en nous portant aide et secours que nous pouvions presque les voir de nos yeux. Car, sans parler de ces prodiges bien connus, ces météores apparus pendant la nuit du côté de l'Occident avec l'embrasement du ciel, sans rappeler la foudre qui tombait et les tremblements de terre, sans rien dire de ces mille autres signes qui se manifestèrent sous notre consulat¹, par lesquels les dieux immortels semblaient prédire les événements actuels, on ne saurait du moins oublier ni par mégarde ni volontairement les faits que je vais vous citer.

A coup sûr vous n'avez pas oublié que, sous les consuls Cotta et Torquatus², plus d'un objet du Capitole fut frappé de la foudre³ : les images des dieux immortels furent alors déplacées, les statues des personnages d'autrefois renversées, l'airain dépositaire des lois⁴ réduit en fusion; la foudre frappa même le fondateur de cette ville, Romulus, que vous vous rappelez avoir vu

1. Les Romains, fort superstitieux, voyaient en tout un avertissement des dieux. — 2. En 65. On désignait les années par le nom des deux consuls en exercice. — 3. La foudre était envoyée par Jupiter dont le Capitole

était le temple. — 4. On gravait les lois sur des tables d'airain. Le plus piquant est que Cicéron sera le premier à se moquer de ces miracles dans son ouvrage sur *la Divination* (44)!

au Capitole dans un groupe doré où, petit enfant au sein, il ouvrait la bouche aux mamelles de la louve¹. Des haruspices² alors appelés de toute l'Italie déclarèrent que l'heure approchait des massacres, des incendies, de la destruction des lois, de la guerre civile à l'intérieur de nos murs, de la chute de la ville entière et de l'Empire, si les dieux immortels, apaisés à tout prix, ne faisaient pas fléchir sous leur puissance les destins eux-mêmes.

Aussi, d'après leurs réponses, des jeux³ furent alors célébrés pendant dix jours et rien ne fut négligé qui pût apaiser les dieux. Les mêmes haruspices ordonnèrent d'ériger à Jupiter une statue plus grande, de la placer sur un socle élevé et, contrairement à l'usage antérieur, de la tourner vers l'orient; ils espéraient ainsi, dirent-ils, que, si cette image, que vous voyez ici, regardait à la fois vers le levant, vers le Forum et la Curie⁴, une telle lumière serait projetée sur les complots tramés dans l'ombre contre le salut de la ville et de l'empire que le Sénat et le peuple pourraient les déceler. Les consuls du moment mirent donc en adjudication la statue à placer ainsi; mais l'ouvrage avança si lentement que ni les consuls mes prédécesseurs ni moi-même, nous ne pûmes la faire installer avant aujourd'hui. (8)

Dès lors, citoyens, un homme peut-il être assez ennemi de la vérité, assez inconsidéré, avoir l'esprit assez en délire pour ne pas reconnaître que tout le monde sensible, mais en particulier notre ville soit gouvernée par la volonté et par la puissance des dieux immortels? En effet on vous avait annoncé que des massacres, des incendies, et l'anéantissement de la République étaient préparés, et cela par des citoyens; et ces forfaits auxquels certains refusaient de croire à cause de leur énormité, des citoyens sacrilèges, vous vous en êtes rendu compte, les ont non seulement conçus, mais ont commencé de les exécuter. Et ceci n'est-il pas une preuve manifeste de l'intervention de la volonté de Jupiter très Bon et très Grand⁵? C'est au moment où ce matin, par mon ordre, les conjurés et leurs dénonciateurs étaient conduits à travers le forum au temple de la Concorde⁶, qu'au même

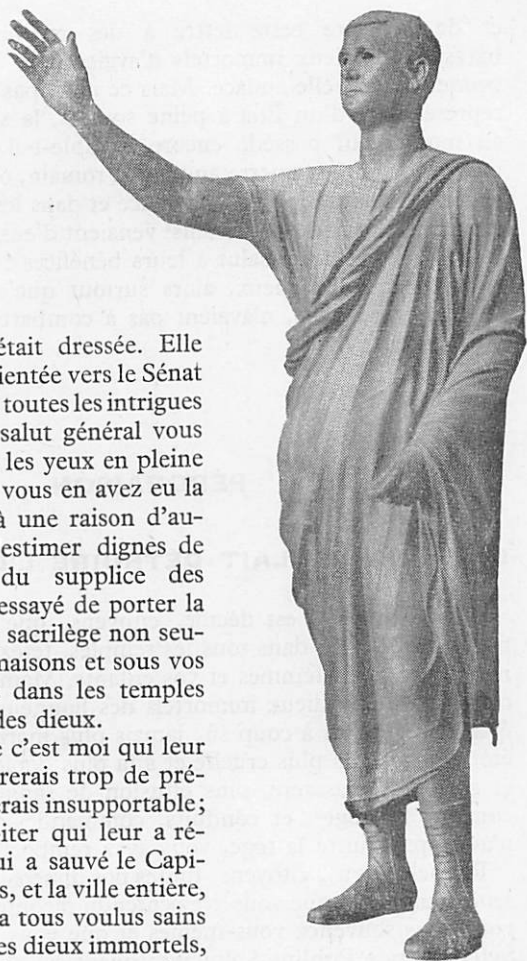
1. Groupe représentant les deux frères Romulus et Rémus allaités par la louve qui, d'après la légende, les avait recueillis. — 2. Cf. p. 52, n. 3. — 3. Ces spectacles (courses, etc.), organisés par les magistrats, avaient un caractère religieux. Ici ils sont

décrétés pour obtenir la bienveillance des dieux. — 4. Il s'agit ici de l'édifice où se réunissait le plus souvent le Sénat : la Curie d'Hostilius, située au Forum. — 5. Nom sous lequel on adorait Jupiter au Capitole. — 6. Où le Sénat avait été convoqué.

instant la statue était dressée. Elle était installée et orientée vers le Sénat et vers vous, quand toutes les intrigues ourdies contre le salut général vous ont été mises sous les yeux en pleine lumière et quand vous en avez eu la révélation. C'est là une raison d'autant plus forte d'estimer dignes de notre haine et du supplice des hommes qui ont essayé de porter la flamme sinistre et sacrilège non seulement dans vos maisons et sous vos toits, mais encore dans les temples et les sanctuaires des dieux.

Si je disais que c'est moi qui leur ai résisté, je montrerais trop de présomption et j'en serais insupportable; c'est lui, c'est Jupiter qui leur a résisté¹; c'est lui qui a sauvé le Capitole, et nos temples, et la ville entière, c'est lui qui vous a tous voulus sains et saufs. Ce sont les dieux immortels, citoyens, qui, inspirant mon esprit et mes résolutions, m'ont permis d'arriver à des preuves d'une telle force. D'ailleurs ni Lentulus ni nos autres ennemis restés à Rome n'auraient eu la folie de confier de tels secrets

1. Cicéron montre du doigt la statue.



L'ORATEUR
Bronze antique

Musée Archéologique, Florence
L'orateur romain tel que nous pouvons nous le représenter parlant de la tribune aux harangues (*les rostrès*) et que Cicéron a défini "un honnête homme, habile à parler".

et de remettre cette lettre à des inconnus et à des barbares, si les dieux immortels n'avaient pas dépouillé de toute prudence une telle audace. Mais ce n'est pas tout : des Gaulois, représentants d'un État à peine soumis, la seule nation restant au monde qui possède encore, semble-t-il, les moyens et la volonté de faire la guerre au peuple romain, ont refusé de mettre leur espoir dans leur indépendance et dans les avantages les plus substantiels que des patriciens¹ venaient d'eux-mêmes leur offrir, ils ont préféré votre salut à leurs bénéfices : ne voyez-vous pas là la volonté des dieux, alors surtout que ces hommes, pour triompher de nous, n'avaient pas à combattre, mais seulement à se taire? (9)

PÉRORAISON

CATILINA VOULAIT DÉTRUIRE L'ÉTAT ROMAIN

Aussi, puisqu'il est décidé, citoyens, que des prières solennelles auront lieu dans tous les temples, fêtez en foule ces journées-là avec vos femmes et vos enfants. Maintes fois sans doute on a rendu aux dieux immortels des honneurs mérités qui leur étaient dus, mais à coup sûr jamais plus mérités. Car vous avez été arrachés à la plus cruelle et à la plus déplorable catastrophe, et cela sans massacre, sans effusion de sang, sans armée, sans combat; en toge², et conduits, commandés par moi seul, qui n'avais pas quitté la toge, vous avez remporté la victoire.

Rappelez-vous, citoyens, toutes nos dissensions intestines, non seulement celles que vous avez entendu raconter, mais celles dont vous vous souvenez vous-mêmes et que vous avez vues. Lucius Sylla a écrasé Publius Sulpicius; quant à Caius Marius, le sauveur de Rome³, et à tant d'autres courageux citoyens, il a banni

1. Cf. p. 45, n. 1. Les chefs des démocrates étaient en effet des patriciens.
— 2. Cf. p. 46 n. 1. — 3. En 88, ce Sulpicius avait réussi à faire retirer à Sylla le commandement de la guerre contre Mithridate pour le donner à

Marius. Sylla avait alors fait déclarer ennemis publics Marius et Sulpicius : le premier s'était sauvé mais le deuxième avait été tué. Marius, rival de Sylla, avait en 102-101 refoulé les Cimbres et les Teutons.

les uns de leur patrie et massacré les autres. Le consul Octavius mit à main armée son collègue hors de Rome¹; tout cet endroit où nous sommes, couvert de monceaux de cadavres, a ruisselé du sang des citoyens. A leur tour Cinna et Marius ont triomphé; les hommes les plus illustres furent alors tués et ainsi s'éteignirent les lumières de la République. Sylla, dans la suite, venge la cruauté d'une telle victoire²; il est certes inutile de dire au prix de quelle perte en citoyens et de quels malheurs pour la République. Un conflit survint entre Marcus Lépидus et l'illustre et héroïque Quintus Catullus³, et la mort du premier valut moins de pleurs à la république que celle des autres citoyens.

Néanmoins toutes ces discussions n'aboutissaient pas à détruire l'État, mais à en changer la forme. On voulait non pas supprimer la République, mais, telle qu'elle était, y tenir les premières places; non pas faire périr notre ville dans les flammes, mais briller dans cette ville. Cependant toutes ces dissensions, dont aucune ne cherchait à ruiner l'État, furent telles qu'elles se tranchèrent non pas dans la réconciliation et la concorde, mais dans le sang des citoyens. Au contraire, dans cette guerre d'aujourd'hui, de mémoire d'homme la plus grave et la plus cruelle de toutes, guerre telle que jamais race barbare n'en fit à ses enfants, guerre où Lentulus, Catilina, Céthégus, Cassius s'étaient imposé la loi de compter au nombre des ennemis tous ceux dont le salut pouvait se concilier avec le salut de Rome, j'ai agi de façon telle, citoyens, que le salut vous fût à tous assuré; et alors que vos ennemis avaient pensé voir tout juste survivre le nombre de citoyens qui auraient échappé à un massacre général et, de la ville, la partie seulement que les flammes n'auraient pu atteindre, ville et citoyens sont indemnes et sains et saufs, et je les ai sauvés. (10)

1. En 87, Octavius avait chassé de Rome son collègue Cinna, partisan de Marius, et massacré des citoyens. Mais, revenu d'Afrique, Marius avait à son tour fait massacrer les aristocrates. — 2. Sylla, rentré à Rome en 82 après la défaite de Mithridate,

avait « rétabli l'ordre » en faisant exécuter un grand nombre de citoyens. — 3. Tous deux consuls en 78. Lépидus, qui soutenait le parti démocratique, fut battu par Catullus et mourut de chagrin.

QUE LES ROMAINS N'OUBLIENT PAS LE DÉVOUEMENT DE CICÉRON!

Pour prix de si grands services, citoyens, je ne vous demande aucune des récompenses qu'on décerne à la vertu, aucune marque d'honneur, aucun monument de gloire, rien, sauf de vous souvenir à tout jamais de cette journée. C'est dans vos cœurs que je veux voir enfermer et déposer tous mes triomphes, tous les titres d'honneur, tous les monuments de gloire, toutes les distinctions élogieuses. Je ne saurais goûter aucun témoignage muet ni silencieux¹, aucune de ces récompenses enfin qui pourraient même aller à des gens moins dignes. C'est dans vos souvenirs, citoyens, que vivront mes services; c'est dans vos entretiens qu'ils grandiront, ce sont les monuments écrits qui leur assureront longévité et solidité. Je discerne qu'une même prolongation de durée — je la veux croire éternelle — est assurée et à la conservation de Rome et au souvenir de mon consulat; on dira que dans un seul et même temps deux hommes se sont rencontrés dans notre République, l'un pour donner comme limites à l'étendue de notre empire des contrées non pas de la terre, mais du Ciel², l'autre pour sauver le siège et la capitale de cet empire. (II)

Pourtant, après m'être ainsi comporté, je ne me trouve ni dans la situation ni dans les conditions de ceux qui ont conduit des guerres à l'extérieur, car mon sort à moi est de vivre avec ceux que j'ai vaincus et soumis, tandis que les autres ont laissé leurs ennemis ou morts ou terrassés; c'est pourquoi, citoyens, si les autres recueillent le juste prix de leurs services, il vous appartient de veiller que les miens, un jour, ne me portent pas préjudice. J'ai fait, quant à moi, que des hommes au comble de l'audace ne puissent vous nuire par leurs dispositions d'esprit scélérates et sacrilèges : à vous de faire qu'ils ne puissent me nuire à moi.

1. Comme des statues ou des tableaux. Par muet, Cicéron entend : *qui ne peut pas parler*; par silencieux : *qui ne veut pas parler*. — 2. Cicéron veut dire que Pompée a conquis le monde entier. « Contrées du ciel »

parce que les Romains croyaient que ciel et terre se rejoignaient aux extrémités du monde : ainsi les conquêtes de Pompée ont pu déborder sur le ciel.

Au reste, citoyens, il leur est désormais impossible de me nuire, car les gens de bien sont pour moi une sauvegarde puissante, qui m'est assurée pour jamais; la constitution me donne un prestige du plus grand poids qui, sans qu'il soit besoin de parler, me défendra toujours; je trouve dans ma conscience une force puissante dont les contempteurs, quand ils voudront user de violence envers moi, se trahiront eux-mêmes.

J'ai assez de caractère, citoyens, pour ne céder à l'audace de personne, bien plus, pour prendre les devants et harceler sans cesse les mauvais citoyens. Si les ennemis de l'intérieur, dont j'ai repoussé tous les assauts, se retournent contre moi seul, vous aurez, vous, citoyens, à voir quel sort vous voudrez réserver à ceux qui, pour votre salut, se seront exposés à toutes les haines, à tous les périls. En ce qui me touche, serait-il possible de rien ajouter aux avantages de la vie, quand je ne vois, ni dans les honneurs dont vous disposez, ni dans la gloire due au mérite, aucun degré plus élevé où il me plaise de monter?

Je m'appliquerai jusqu'au bout, soyez-en sûrs, citoyens, une fois rentré dans la vie privée, à défendre et à rehausser l'œuvre de mon consulat; ainsi les haines que j'aurai pu m'attirer en sauvant la patrie, tout en mettant à mal mes ennemis, tourneront à ma gloire. Bref, ma conduite politique sera telle que je ne perdrai jamais de vue mes actes passés et que je m'efforcerai de les faire attribuer à ma valeur, non au hasard. Vous, citoyens, puisque déjà il est nuit, adressez ici vos prières à Jupiter, gardien de votre ville et le vôtre; puis retirez-vous dans vos maisons et, quoique le danger soit maintenant écarté, protégez-les cette nuit comme la précédente par des gardes et des sentinelles. Ne pas vous charger trop longtemps de ce soin, vous permettre de jouir à tout jamais de la paix, voilà à quoi je vais songer. (12)

QUATRIÈME CATILINAIRE

prononcée devant le Sénat, au Temple de la Concorde
le 5 décembre 63

Lentulus et quatre de ses complices sont arrêtés, mais leurs amis cherchent une émeute, pendant que Catilina, avec son armée d'Étrurie, est menaçant. Le Sénat, convoqué au temple de la Concorde, délibère sur le sort des prisonniers. Seule, l'assemblée du peuple peut, en vertu des lois, infliger la peine capitale. Mais Cicéron n'est point sûr de la foule. Après avoir, en qualité de président, exposé la question, il reprend la parole après César, avant Caton.

EXORDE

Cicéron est prêt à tous les sacrifices

Je vois, Pères Conscrits, vos visages et vos yeux à tous tournés vers moi; je vous vois alarmés non seulement des dangers qui vous touchent, vous et l'État, mais encore, si ceux-ci sont écartés, des dangers qui me touchent moi-même. L'intérêt que vous me portez est agréable à mes maux et doux à ma douleur; mais, par les dieux immortels! renoncez-y et oubliez mon salut pour penser à vous et à vos enfants. Si le consulat m'a été donné à ce prix, que je dusse épuiser toutes les amertumes, toutes les douleurs, tous les tourments, je les épuiserai non seulement avec courage, mais même de bon cœur, pourvu que l'honneur et le salut soient pour vous et pour le peuple romain le fruit de mes épreuves.

Vous voyez en moi, Pères Conscrits, un consul à qui ni le

Forum, asile de toute justice¹, ni le Champ de Mars, consacré par les auspices consulaires², ni la Curie, recours suprême de toutes les nations³, ni la maison, pour chacun un refuge, ni le lit, donné pour le repos, ni enfin ce siège d'honneur, ma chaise curule⁴, rien n'a cessé d'être rempli de dangers mortels et d'embûches. J'ai su beaucoup me taire, beaucoup patienter, faire beaucoup de concessions et ma propre douleur, si j'ose dire, a été le remède à beaucoup de vos craintes. Aujourd'hui, si les dieux ont voulu que je marque la fin de mon consulat en vous arrachant, vous et le peuple romain, au pire massacre, vos épouses vos enfants et les vierges de Vesta⁵ aux plus cruels outrages, les temples et les sanctuaires, ainsi que notre belle patrie à tous, aux horreurs de l'incendie, l'Italie entière à la guerre et à la dévastation, quel que soit le sort à moi seul réservé, eh bien! que je le subisse. Car si Publius Lentulus, sur la foi des devins, a pu penser que son nom était marqué par le destin pour la ruine de la République, n'ai-je pas lieu de me réjouir que mon consulat ait été, si je puis dire, marqué aussi par le destin pour le salut du peuple romain? (I)

Ainsi, Pères Conscrits, pensez à vous-mêmes, songez à la patrie; sauvez vos personnes, vos femmes, vos enfants, vos biens; défendez le nom et l'existence du peuple romain; cessez de me ménager et de vous soucier de moi. Car je dois d'abord espérer que tous les dieux protecteurs de cette ville me marqueront, selon mon mérite, leur reconnaissance; et puis, si quelque chose m'arrivait, la mort me trouverait calme et prêt. En effet la mort ne saurait être honteuse pour un homme résolu, ni prématurée pour un ancien consul, ni malheureuse pour un sage. Non que je sois de fer au point d'être insensible au chagrin du plus cher et du plus affectueux des frères ici présent⁶ comme aux larmes de tous ceux dont vous me voyez entouré. Souvent aussi, il est bien vrai, ma pensée est rappelée vers mon foyer par une

1. La justice était rendue dans des édifices placés sur le Forum ou à proximité. — 2. La partie du Champ de Mars où avaient lieu les élections était consacrée en quelque sorte par les auspices (consultation des dieux) qui précédaient les élections au consulat. — 3. Parce que toutes les nations,

soumises, avaient recours au Sénat, réuni dans la Curie. — 4. Sorte de tabouret pliant, dont les pieds étaient généralement en ivoire, insigne des hautes magistratures dites *curules*. — 5. Déesse du foyer, protectrice de Rome. Cf. p. 52, n. 5. — 6. Quintus Cicéron, préteur cette année-là.

épouse éperdue, par une fille que la peur laisse sans forces¹, par un tout jeune enfant² que la République, semble-t-il, tient dans ses bras comme un otage répondant de mon consulat, par mon gendre que j'aperçois debout là-bas³, attendant l'issue de cette journée. Je suis sensible à tout cela, mais avec la volonté de les sauver en même temps que vous, dussé-je tomber moi-même sous quelque coup, plutôt que de les voir sombrer avec nous dans la ruine générale de la République.

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Un crime monstrueux

Voilà pourquoi, Pères Conscrits, vous devez vous appliquer à sauver l'État : regardez autour de vous tous les nuages qui menacent, si vous n'y prenez garde. Ce n'est point un Tibérius Gracchus, coupable d'avoir voulu être une seconde fois tribun de la plèbe⁴, ce n'est pas un Caius Gracchus⁵, coupable d'avoir cherché à soulever les partisans du partage des terres, ce n'est pas Lucius Saturninus, l'assassin de Caius Memmius⁶ qui, à une heure critique pour eux, sont placés sous le verdict de votre sévérité : vous tenez en mains ceux qui, pour incendier la ville, pour vous égorger tous, pour accueillir Catilina, sont restés à Rome; vous tenez en mains leurs lettres, leurs cachets, leur écriture, enfin l'aveu de chacun; on séduit les Allobroges, on soulève les esclaves, on appelle Catilina, on forme le projet d'un massacre général dont personne n'échappe même pour pleurer sur le nom du peuple romain et gémir sur la ruine d'un si grand empire. (2)

En fait le Sénat s'est déjà prononcé...

Tous ces attentats, les témoins les ont révélés, les accusés les ont avoués et vous, bien des fois déjà vous avez prononcé votre

1. Sa fille Tullia qui avait, en 65, épousé Calpurnius Pison, dont il est question deux lignes plus loin. —

2. Marcus, né en 64. — 3. Trop jeune pour être sénateur, il restait en dehors de la curie dont les portes

demeuraient ouvertes. — 4. Cf. p. 14, n. 1. On ne pouvait se faire réélire à cette magistrature (cf. p. 14, n. 7) qu'après un intervalle de dix ans. — 5. Cf. p. 14, n. 5. — 6. Voir *Première Catilinaire*, chap. 2.

jugement : une première fois, en m'adressant des remerciements en termes exceptionnels et en décidant que j'avais, par mon courage et mon activité, découvert les membres d'une conspiration criminelle; puis en obligeant Publius Lentulus à se démettre de la préture; ensuite en jugeant qu'il fallait les placer sous bonne garde, lui et les autres, sur lesquels vous vous étiez prononcés; surtout en décrétant des prières publiques à faire aux dieux en mon nom, honneur qui jamais avant moi n'avait été décerné à un civil¹; hier enfin en accordant aux députés des Allobroges et à Titus Volturcius² de magnifiques récompenses. Tous ces actes sont tels que les conjurés placés nommément sous bonne garde semblent bien avoir été sans aucun doute condamnés par vous.

... mais il doit prendre parti officiellement

Malgré tout, Pères Conscrits, j'ai décidé de vous soumettre l'affaire comme si elle était entière, afin que vous prononciez sur le fait et jugiez du châtement. Je parlerai au préalable comme doit le faire un consul. J'observais bien, depuis longtemps déjà, au sein de la République, qu'un fort mouvement de folie se donnait carrière et que des maux d'un genre nouveau se préparaient dans le trouble et l'agitation; mais que des citoyens eussent formé une si vaste et si funeste conjuration, non, je ne l'avais jamais pensé. A cette heure-ci, quoi qu'il en soit, vers quelque parti que penchent vos esprits et vos avis, il faut vous prononcer avant la nuit. Vous voyez toute la gravité du forfait soumis à votre jugement. Si vous croyez que peu de complices y aient trempé, c'est de votre part une grave erreur. Le mal s'est plus étendu qu'on ne pense; non seulement il s'est répandu à travers l'Italie³, mais encore il a franchi les Alpes, et en rampant dans l'ombre, il a déjà envahi plus d'une province. L'étouffer par des atteroiements ou par des délais est absolument impossible. Usez de n'importe quel remède, mais vite la répression! (3)

1. Voir *Troisième Catilinaire*, fin du chap. 6. — 2. Cf. p. 50, n. 2 et *Troisième Catilinaire*, chap. 2. — 3. Voir *Première Catilinaire*, chap. 4.

ARGUMENTATION

LES PROPOSITIONS EN PRÉSENCE

Toutes les deux sont sévères

Je vois deux avis jusqu'ici exprimés : celui de Silanus¹ d'après lequel il faut frapper de mort ceux qui ont voulu anéantir notre pays; l'autre, de Caius César², qui rejette la peine de mort et envisage les autres châtiments dans toute leur cruauté. Tous les deux, comme il sied à leur rang et à la gravité du délit, restent dans les limites de la plus grande sévérité.

Pour le premier, des hommes qui ont tenté de nous priver, de priver le peuple romain de la vie, de détruire l'Empire, d'éteindre le nom du Peuple romain, ne doivent plus jouir un seul instant de la lumière et de l'air que nous respirons; il se rappelle en outre que souvent ce genre de sanction a été appliqué dans notre République à de mauvais citoyens.

L'autre pense que les dieux immortels ont établi la mort non pas comme un châtiment, mais comme une loi de la nature et le repos après les travaux et les misères; aussi le sage l'a-t-il toujours affrontée sans regret, et l'homme courageux souvent avec plaisir. Mais les fers, et les fers à perpétuité furent inventés, on n'en saurait douter, pour châtier de façon exceptionnelle un forfait abominable. Il veut faire répartir les coupables dans les municipes³. Mais sa mesure comporte, semble-t-il, une injustice si on veut l'imposer à ces villes, une difficulté si on sollicite leur acceptation. Décrétez-la pourtant, si tel est votre avis. Car pour mon compte, j'entreprendrai de chercher, et, je l'espère, je

1. Silanus avait été consulté le premier, en sa qualité de *consul désigné* (élu, mais non encore entré en fonctions). — 2. Caius Julius César (Jules César), qui avait alors 37 ans, appartenait à une famille patricienne, c'est-à-dire à une des grandes et

vieilles familles de Rome. Il s'appuyait sur les démocrates, mais ici il n'ose pas soutenir ouvertement Catilina et use d'un moyen détourné pour épargner la mort aux révolutionnaires. César était *préteur désigné*. — 3. Cf. p. 43, n. 3.

trouverai des cités qui estiment contraire à leur dignité de repousser la décision que vous aurez prise pour le salut commun. César ajoute un châtement rigoureux contre tout habitant d'un municpe qui aura rompu les chaînes d'un conjuré; il entoure ces criminels d'une terrible surveillance, digne de leur forfait; il interdit que, par l'entremise du Sénat ou du peuple, on puisse épargner le châtement aux condamnés; il ôte à ceux-ci jusqu'à l'espérance, seule consolation de l'homme dans le malheur. Il prescrit en outre la confiscation de leurs biens; il ne laisse à ces hommes exécrables que la vie seule : la leur ôter serait les soustraire en même temps à toutes les douleurs physiques et morales et à tous les châtements de leurs crimes! C'est bien pourquoi, désireux de terrifier les méchants de leur vivant, nos ancêtres ont voulu qu'aux enfers des supplices de ce genre fussent réservés aux impies : ils comprenaient apparemment, que sans ces supplices, la mort n'était pas en elle-même redoutable. (4)

Celle de César est moins dangereuse pour Cicéron

Maintenant, Pères Conscrits, je vois où est mon intérêt.

Si vous vous rangez à l'avis de César, comme il a suivi dans sa vie politique la voie qui passe pour démocratique, peut-être un avis dont il aura été le promoteur et le défenseur me permettra-t-il d'avoir moins à redouter les violences démocratiques.

Si vous vous rangez à l'autre avis¹, peut-être m'attirerai-je plus d'embarras.

Mais que l'intérêt de l'État l'emporte sur le compte de mes propres dangers! César, comme le réclamaient son rang personnel et le prestige de ses aïeux, nous a donné par son avis comme le gage de son éternel attachement à la République. Nous avons compris quelle distance sépare la légèreté des démagogues et un esprit véritablement démocrate, soucieux du salut de la démocratie. De ces hommes jaloux de passer pour des démocrates, il y en a, je le vois, plus d'un absent, afin sans doute de ne pas voter la peine de mort contre des citoyens romains. Et ces mêmes hommes, avant-hier, jetaient en prison des citoyens romains, décrétaient des prières publiques en mon honneur et décernaient hier aux dénonciateurs les plus belles récompenses!

1. Celui de Silanus.

Or, celui qui a voté la détention de l'accusé, des félicitations au juge instructeur¹, une récompense au dénonciateur, peut-on douter de ce qu'il a pensé de l'affaire dans son ensemble et de la cause?

César au contraire comprend, lui, que la loi Sempronia² a été faite pour les citoyens romains, mais qu'un ennemi de la République ne peut être en aucune façon un citoyen, qu'enfin l'auteur même de la loi Sempronia³, sans l'ordre du peuple, a expié ses attentats contre la République. Il ne pense pas davantage que Lentulus lui-même, malgré ses largesses et ses prodigalités, après avoir songé avec tant de dureté, tant de cruauté, à détruire le peuple romain et à anéantir notre ville, puisse encore être appelé un démocrate. Aussi le plus doux et le plus indulgent des hommes ne balance-t-il pas à confier Lentulus à l'éternelle nuit d'une prison et interdit-il dans l'avenir qu'on puisse se faire valoir en mettant un terme à ce supplice et se rendre populaire en perdant le peuple romain. Il veut encore la confiscation de ses biens, afin que tous les tourments moraux et physiques s'accompagnent encore de la misère et de l'indigence. (5)

Si donc vous vous décidez pour sa proposition, vous m'aurez donné devant l'assemblée du peuple un associé qui lui est cher et agréable; si vous préférez suivre l'avis de Silanus, le peuple romain nous dégagera sans difficulté, vous et moi, du reproche de cruauté et je ferai admettre qu'une telle mesure était beaucoup plus indulgente.

Aucune peine ne serait trop cruelle

Et pourtant, Pères Conscrits, peut-il y avoir de la cruauté quand il s'agit de punir un crime si monstrueux? Pour moi, je juge d'après ce que je sens : puissé-je jouir pleinement avec vous du salut de l'État, aussi vrai que ma sévérité en cette affaire n'est pas l'expression d'une âme dure (est-il plus doux que moi?), mais d'un rare sentiment d'humanité et de pitié! Je crois voir

1. Dans ces circonstances exceptionnelles, où on a employé une procédure exceptionnelle, c'est le consul Cicéron, non le préteur, qui a fait l'enquête et qui préside le Tribunal

exceptionnel que constitue le Sénat. — 2. Cf. p. 25, n. 2. — 3. Cette loi avait été proposée par Caius Gracchus, et son auteur avait été abattu sans que le peuple intervînt. Cf. p. 14, n. 5.

en effet cette ville, lumière du monde et rempart de tous les peuples, s'abîmant soudain dans un embrasement total; je me représente, amoncelés sans sépulture sur le sépulcre de la patrie, mes pauvres concitoyens; j'ai sans cesse devant les yeux l'image du dément Céthégus se baignant avec ivresse dans notre sang.

Mais quand je me figure Lentulus en roi, comme le destin, selon ses aveux, le lui avait laissé espérer, Gabinius à ses côtés revêtu de pourpre, Catilina arrivé avec son armée; alors, en pensant aux lamentations des mères, à la fuite des jeunes filles et des enfants, aux outrages essuyés par les Vestales¹, je frissonne d'horreur; de telles images m'apparaissent profondément tristes et lamentables, et c'est pour cela que je montrerai sévérité et rigueur contre ceux qui ont voulu perpétrer ces attentats. En effet, je vous le demande, si un père de famille voyait ses enfants assassinés par un esclave, sa femme égorgée, sa maison incendiée et qu'il ne fît pas subir à cet esclave le plus terrible châtement, paraîtrait-il clément et miséricordieux ou le plus inhumain et le plus cruel des hommes? Dur et sans cœur serait, à mon avis, celui qui ne chercherait pas dans la douleur et les tourments du coupable un soulagement à sa propre douleur et à ses tourments. Nous aussi, en face de ces hommes qui ont voulu massacrer nos femmes et nos enfants, qui ont essayé de détruire à la fois les demeures de chacun de nous en particulier et cette ville, capitale de la République, qui ont manœuvré pour asseoir les Allobroges sur les ruines de notre Rome et sur les cendres de l'empire entièrement consumé, si nous sommes de la dernière sévérité, nous serons tenus pour humains; mais si nous voulons être trop indulgents, nous aurons à affronter la réputation d'avoir atteint le comble de la cruauté à l'heure où périssaient la patrie et nos concitoyens.

A moins cependant que Lucius César², le plus courageux des hommes, le plus dévoué à la République, n'ait été trouvé trop cruel avant-hier quand il a déclaré qu'il fallait, et cela en présence de l'intéressé qui l'écoutait, ôter la vie au mari de sa sœur, une femme d'élite; ou encore quand il a déclaré que le consul avait agi en toute justice en faisant tuer son aïeul et égorger dans sa prison le fils de ce dernier, un tout jeune homme que

1. Cf. p. 52, n. 5. — 2. Ce Lucius César, ancien consul, était le beau-frère de Lentulus.

son père avait envoyé en parlementaire¹. Or qu'avaient fait ces hommes, de comparable au crime actuel? Avaient-ils formé le projet de détruire la République? Il ne s'agissait alors que d'un désir de faire des largesses² et d'une sorte de lutte de partis.

On vit à cette époque l'illustre aïeul de notre Lentulus, le fer à la main, poursuivre Gracchus. Il reçut même alors une grave blessure pour éviter à la République de subir un préjudice essentiel. Lentulus au contraire, c'est pour renverser les fondements de la République qu'il fait venir les Gaulois, qu'il soulève le monde des esclaves, qu'il appelle Catilina, qu'il donne pour mission à Céthégus de nous égorger, à Gabinius de tuer les autres citoyens, à Cassius d'incendier la ville, à Catilina de ravager et piller l'Italie tout entière. Vous allez craindre, je pense³, devant un crime aussi monstrueux, aussi abominable, de paraître prendre des mesures trop sévères! Craignez, par un adoucissement de la peine, d'être jugés cruels envers la Patrie, bien plutôt que, par une répression rigoureuse, trop durs envers nos plus implacables ennemis. (6)

UNANIMITÉ CONTRE LES CONSPIRATEURS

Citoyens de tous ordres, affranchis, esclaves

Mais, Pères Conscrits, j'entends des paroles que je ne puis négliger. Des propos me parviennent aux oreilles⁴, tenus par des hommes qui semblent craindre que je n'aie pas les moyens de faire exécuter le décret que vous prendrez aujourd'hui.

Tout a été prévu, Pères Conscrits, préparé et arrêté non seulement avec le plus grand soin et la plus grande activité dont je sois capable, mais encore par la volonté beaucoup plus ferme du peuple romain de conserver la souveraineté de ses pouvoirs et de sauver les biens de la collectivité. Tous sont ici, citoyens de tous ordres⁵, de tous âges enfin; ils remplissent le forum, rem-

1. Le consul Opimius avait fait exécuter Fulvius Flaccus, partisan de Caius Gracchus, et son fils envoyé en parlementaire. — 2. En organisant des distributions de blé au peuple

misérable. — 3. Évidemment ironique. — 4. Propos tenus par des sénateurs favorables à Catilina. — 5. Nous dirions : de toutes les classes. —

plissent les temples qui entourent le forum, remplissent toutes les voies d'accès à ce temple-ci et à ses abords. C'est que, depuis la fondation de Rome, cette cause s'est trouvée la seule où tous pussent communier dans un seul et même sentiment, à l'exclusion de ceux qui, voyant leur mort inévitable, ont décidé de périr avec tous leurs concitoyens plutôt qu'eux seuls. Ces gens-là, je les excepte volontiers et je les mets à part, estimant qu'il faut les ranger non pas parmi les mauvais citoyens, mais parmi nos ennemis les plus acharnés. Mais les autres, dieux immortels! quelle unanimité, apportée pour le salut et l'honneur de tous, dans leur concours, dans leur zèle, dans leur courage! Pourquoi parler ici des chevaliers¹ romains? S'ils vous laissent la première place dans la hiérarchie et les délibérations, c'est pour rivaliser avec vous d'amour envers la République; après une mésintelligence vieille de bien des années, les voici qui reviennent à l'union et à l'entente avec votre ordre²; cette journée d'aujourd'hui et cette cause consacrent leur alliance avec vous. Si une telle union, affermie sous mon consulat, peut se maintenir sans fin dans les affaires publiques, je vous garantis que dorénavant aucun fléau ne pourra en rien atteindre la République, ni dans l'État, ni dans un foyer privé. C'est un même zèle à défendre la République qui a rassemblé ici, je vois, les tribuns du trésor³, ces hommes si résolus; et avec eux l'ensemble des greffiers⁴, qui, par hasard appelés en masse aujourd'hui auprès du trésor de l'État⁵, au lieu d'attendre la désignation du sort, se sont, je le constate, tournés vers le salut public. Voici aussi toute la foule des hommes libres, même de la plus petite condition. Quel est en effet celui pour qui ces temples, le visage de cette ville, la possession de la liberté, enfin cette lumière même et cette terre de la patrie commune ne soient à la fois des biens très chers et la source de douces jouissances? (7)

Il vaut aussi la peine, Pères Conscrits, de connaître les sentiments des affranchis⁶ : depuis que par leurs mérites ils ont été

1. La classe la plus riche. L'ordre équestre venait immédiatement après l'ordre sénatorial. — 2. Les chevaliers disputaient à l'ordre sénatorial ses prérogatives, notamment le privilège de composer les jurys. — 3. Qui percevaient certains impôts. — 4. Attachés aux divers magistrats, ils for-

maient une corporation importante. — 5. Le Trésor était gardé dans le Temple de Saturne, non loin du temple de la Concorde. Le jour même où fut prononcé ce discours, ils devaient se réunir pour tirer au sort leur affectation. — 6. Cf. p. 55, n. 2.



UNE BOUTIQUE DE MARCHAND DE VIN AVEC SON ENSEIGNE

Catilina a cherché à soulever le petit monde des boutiques : " Cette classe de gens, dit Cicéron, n'aime rien plus que la paix. " (P. 75).

associés au sort de Rome¹, ils considèrent vraiment cette ville comme leur patrie — et certains citoyens, qui y sont nés, et dans les meilleures familles, l'ont considérée non pas comme leur patrie, mais comme une ville endormie! Mais que vous parlé-je et de ces hommes et de ces classes, que leurs fortunes particulières, que leur communauté politique, que la liberté enfin, le plus doux des biens, ont fait se lever pour défendre et sauver la Patrie? Il n'est pas un esclave, pour peu que les conditions de sa servitude soient tolérables, qui n'abhorre les citoyens dont l'audace est sans frein, qui ne désire la stabilité de nos institutions, qui n'apporte pas, autant du moins qu'il l'ose et le peut², sa bonne volonté au salut commun.

1. En obtenant la qualité de citoyens. esclaves n'avaient aucun droit politique.
— 2. Soutien limité parce que les

Aussi, s'il en est un parmi vous qui par hasard s'alarme du bruit qu'un certain racoleur à la solde de Lentulus court les boutiques à la ronde avec l'espoir de pouvoir soulever à prix d'argent les passions de gens nécessiteux et naïfs, c'est vrai, une telle entreprise a été tentée; mais personne ne s'est rencontré d'un sort assez misérable ou de sentiments assez égarés pour ne pas vouloir garder ici¹ le coin où, sur son tabouret de travail, il gagne sa journée, de même que sa chambre et son petit lit, ou enfin le trantran de sa pacifique existence. De fait, la plus grande partie de ce monde des boutiques, ou mieux — car c'est cela qu'il faut plutôt dire — toute cette classe de gens n'aime rien plus que la paix. C'est que tout métier, tout travail, tout commerce ne vit que de l'affluence des citoyens, ne s'alimente que de la paix. D'ordinaire, quand les boutiques sont fermées², les recettes diminuent : que serait-il enfin arrivé si elles avaient été la proie des flammes?

Au Sénat de tirer parti de cette unanimité

Ainsi, Pères Conscrits, les appuis du peuple romain ne vous manquent pas; à vous de ne pas paraître manquer au peuple romain. (8)

Vous avez un consul³ qui a été tiré de mille dangers, de mille embûches et du sein même de la mort, non pas pour vivre lui-même, mais pour vous sauver. Tous les ordres sont animés pour le salut de la République des mêmes dispositions, des mêmes intentions, du même zèle, de la même force et n'ont qu'une voix. En butte aux torches et aux traits d'une conjuration impie, la Patrie commune vous tend des mains suppliantes; avec elle-même, c'est la vie de tous les citoyens qu'elle vous confie, c'est la Citadelle⁴ et le Capitole, les autels des Pénates⁵, le feu perpétuel de Vesta⁶, les temples et les sanctuaires de tous les dieux, les murailles et les maisons de la ville. Enfin c'est sur votre vie, sur l'existence de vos femmes et de vos enfants, sur les biens de tous, sur vos demeures, sur vos foyers qu'aujourd'hui vous allez prononcer.

1. Cicéron montre de la main les boutiques et les échoppes avoisinant le Forum. — 2. En cas d'émeute ou de deuil national. — 3. Cicéron, bien entendu. — 4. Un des sommets de la

colline du Capitole était occupé par le temple de Jupiter, l'autre par la Citadelle. — 5. Dieux du foyer. — 6. Cf. p. 52, n. 5.

Vous avez — et cette bonne fortune ne se rencontre pas toujours — un chef¹ qui ne pense qu'à vous, qui s'oublie lui-même; vous avez — et nous voyons cela pour la première fois aujourd'hui dans une affaire de politique intérieure — tous les ordres, tous les individus, le peuple entier, unis dans les mêmes sentiments. Songez que cet empire, fondé au prix de combien de peines, cette liberté consolidée par tant d'énergie, ces richesses accrues et grossies par une telle bienveillance de la part des dieux, une seule nuit a failli tout détruire. Qu'à l'avenir des citoyens ne puissent mettre à exécution de pareils projets, qu'ils ne puissent même pas en concevoir la pensée, voilà à quoi il faut aujourd'hui aviser. Et si je vous tiens ce langage, ce n'est pas pour exciter en vous un zèle qui a presque devancé le mien, mais pour remplir sous vos yeux mes fonctions de consul en faisant entendre, comme il se doit dans une affaire politique, ma voix avant tout autre². (9)

Cicéron compte sur la reconnaissance des bons citoyens

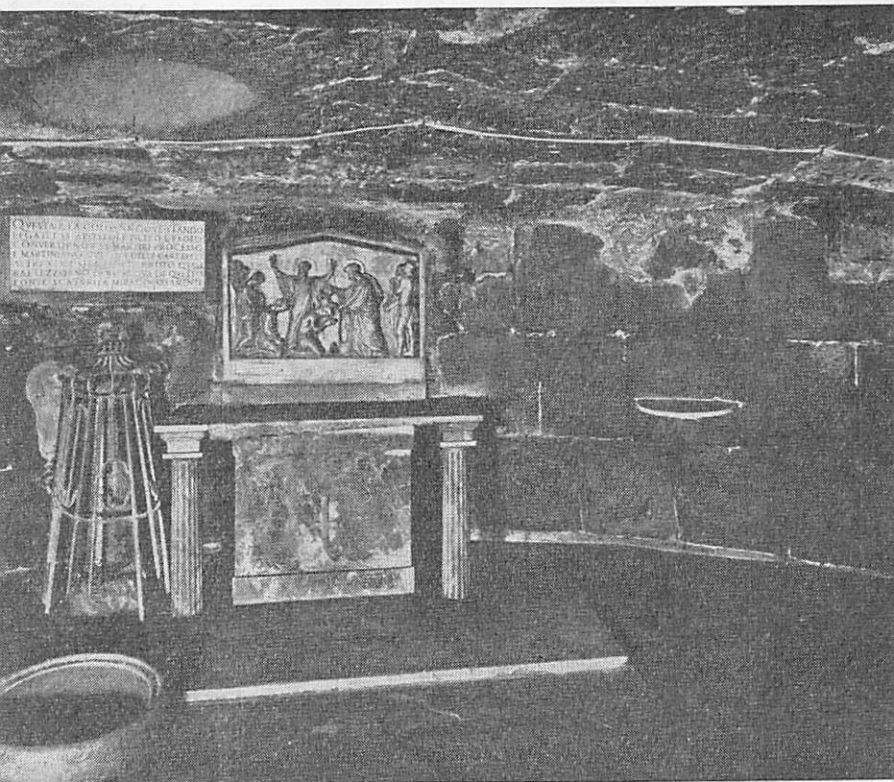
Maintenant, avant d'en revenir à recueillir vos avis, je vous parlerai un instant de moi.

Autant la conjuration compte de membres, et vous voyez qu'ils sont fort nombreux, autant d'ennemis personnels je constate que je me suis faits; mais je les tiens pour méprisables, faibles et vils. Si pourtant ce monde-là, soulevé contre moi un jour par la folie criminelle d'un individu, venait à prévaloir sur votre autorité et sur celle de l'État, jamais, Pères Conscrits, je ne me repentirai ni de mes actes ni de mes mesures. En effet la mort, dont peut-être ces gens me menacent, est la destinée de chacun; mais toute la somme de gloire dont vos décrets ont honoré ma vie n'a été donnée à personne. Aux autres vous avez décerné des félicitations parce qu'ils avaient bien servi la République, à moi seul, parce que je l'ai sauvée.

Honneur au grand Scipion³, dont le génie et la valeur obligèrent Hannibal à retourner en Afrique, en se retirant de l'Ita-

1. Cicéron, toujours lui. — 2. Le texte dit : *pour que ma voix, qui doit se faire entendre la première dans une affaire politique, paraisse s'être acquittée*

des fonctions de consul. — 3. Le premier Africain, le vainqueur de Zama (202).



LE TULLIANUM

C'est un cachot de la prison Mamer-tine située au pied du Capitole; on y enfermaient les criminels dangereux et les condamnés à mort. Vercingétorix y fut étranglé; d'après une tradition saint Pierre et saint Paul y auraient aussi été détenus, liés à la colonne de gauche que protège une armature de fer.

lie; rehaussons par d'exceptionnels éloges le second Africain¹ pour avoir détruit les deux villes les plus ennemies de notre empire, Carthage et Numance; tenons pour un homme hors de pair Paul-Émile, dont Persée, roi naguère si puissant et si renommé, orna le char de triomphe²; gloire éternelle à Marius qui deux fois sauva l'Italie d'un siège et du spectre de la servitude³; place au-dessus de tous à Pompée, dont les exploits et les vertus n'ont d'autres bornes et frontières que celles du soleil dans sa course⁴; au milieu de toutes ces louanges ma gloire trouvera sans doute une place, à moins par hasard qu'il ne soit plus beau d'ouvrir des provinces à notre expansion que de veiller à conserver aussi aux héros absents un lieu de retour pour leurs triomphes.

Les victoires sur l'étranger ont toutefois, par un côté, l'avantage sur celles de l'intérieur : l'ennemi du dehors, s'il est écrasé, devient esclave; s'il est admis en qualité d'ami, se juge lié par le bienfait; mais que des gens comptant au nombre des citoyens, l'esprit faussé par la folie, se mettent une fois à haïr la patrie : quand on les aura empêchés de ruiner la République, on ne pourra ni les réduire par la force ni les désarmer par des bienfaits. Aussi, je le vois bien, ai-je entrepris contre les mauvais citoyens une lutte sans fin. Votre secours et celui de tous les gens de bien, le souvenir de si graves dangers, qui toujours restera non seulement dans le peuple que j'ai sauvé, mais encore dans les conversations et les esprits du monde entier, tout fera aisément office de rempart, j'en ai la conviction, pour moi et pour les miens. Non, aucune force assez puissante ne se trouvera, qui puisse briser et ruiner votre union avec les chevaliers romains et parer l'unanimité entre les honnêtes gens. (10)

1. Publius Cornélius Scipion, deuxième Africain, fils de Paul-Émile, adopté par le fils du premier Africain. Vainqueur de Carthage pendant la troisième guerre punique. La destruction de Carthage eut lieu en 146, celle de Numance (en Espagne) en 133. — 2. Paul-Émile battit Persée, roi de Macédoine, à Pydna, en 168. Dans

le cortège du triomphe figuraient les prisonniers. — 3. Nouvelle allusion à la victoire de Marius sur les Cimbres (Aix, 112) et les Teutons (Verceil, 101). — 4. Nouvelle allusion aux victoires de Pompée sur Mithridate, roi du Pont Euxin (mer Noire) et sur Sertorius en Espagne : de l'Orient à l'Occident.

PÉRORAISON

CICÉRON EST PRÊT A PRENDRE
SES RESPONSABILITÉS

Puisqu'il en est ainsi, en échange du commandement suprême, en échange de l'armée, en échange d'un gouvernement de province dont je ne me suis pas soucié¹, en échange du triomphe et des autres marques de gloire² dont j'ai fait le sacrifice pour veiller sur la ville et sur votre salut, en échange des liens de clientèle et d'hospitalité avec les provinciaux³ que, par les moyens dont je dispose à Rome, je ne m'évertue pas moins à conserver qu'à multiplier; en échange donc de tous ces avantages et en récompense aussi de mon dévouement sans pareil à vos intérêts et de l'activité que j'ai apportée, vous le voyez, à sauver la République, je ne vous demande rien, sinon de conserver le souvenir de cette heure et de tout mon consulat; tant qu'il restera gravé dans vos esprits, je me croirai abrité derrière le plus sûr des remparts. Mais si la violence des mauvais citoyens vient à tromper mes espérances et à triompher, je vous confie un enfant, mon fils⁴ : il aura des appuis suffisants, j'en suis sûr, non seulement pour vivre, mais même pour accéder aux honneurs, si vous vous souvenez que son père est celui qui s'est exposé seul pour tout sauver.

Que le salut général, le vôtre et celui du peuple romain, que vos femmes et vos enfants, que vos autels et vos foyers, que vos sanctuaires et vos temples, que les toits et les demeures de la ville entière, que l'empire et la liberté, que le salut de l'Italie, que la République entière vous inspirent donc des décisions attentives, comme vous avez commencé de les prendre⁵, et énergiques. Vous avez un consul qui n'hésitera pas à obéir à vos décrets et qui, tant qu'il vivra, sera capable de faire exécuter vos verdicts et de prendre lui-même ses responsabilités. (II)

1. A sa sortie de charge, Cicéron aurait pu être gouverneur de la province de Macédoine, mais il l'avait cédée à son collègue Antonius pour le rallier à sa politique. — 2. Qu'il aurait pu acquérir en Macédoine. — 3. Les habitants d'une province avaient à Rome des protecteurs officiels (*patrons*) dont ils étaient les *clients*.

Après son gouvernement de Macédoine, Cicéron aurait pu se charger des intérêts de ses anciens administrés. — 4. Né en 64. — 5. Des sénateurs avaient déjà approuvé la proposition de Silanus.

TABLE DES MATIÈRES

Quelques dates pour situer les <i>Catilinaires</i>	3
Présentation des <i>Catilinaires</i>	4
<i>Première Catilinaire</i>	12
<i>Deuxième Catilinaire</i>	30
<i>Troisième Catilinaire</i>	47
<i>Quatrième Catilinaire</i>	64

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Page 37, photo Roger Viollet. — Page 44, photo Giraudon. —
Page 59, photo Roger Viollet. — Page 74, photo Enit. — Page 77,
photo Alinari Giraudon.

LIBRAIRIE HATIER
Paris — N° 3941
Dépôt légal : 4^e trim. 1961.

Imprimé
en
France

BRODARD - TAUPIN
Imprimeur-Relieur
Coulommiers-Paris
N° 57832-10-1961.

ROME

TRADUCTIONS HATIER

DANS LA MÊME COLLECTION

LA GRÈCE

DÉMOSTHÈNE	<i>Philippiques</i>
ESCHYLE	<i>Les Perses</i> <i>Prométhée enchaîné</i>
EURIPIDE	<i>Alceste</i> <i>Iphigénie à Aulis</i>
HOMÈRE	<i>Iliade (2 v.)</i> <i>Odyssée (2 v.)</i>
PLATON	<i>Apologie de Socrate</i> <i>Phédon</i> <i>République (VII-VIII)</i>
SOPHOCLE	<i>Antigone</i> <i>Œdipe roi</i>

ROME

CÉSAR	<i>Guerre des Gaules</i>
CICÉRON	<i>Plaidoyer pour Milon</i> <i>Plaidoyer pour Muréna</i> <i>Les Œuvres d'art</i> <i>Des Supplices</i> <i>Pour Archias</i>
HORACE	<i>Odes</i> <i>Satires et Epîtres</i>
OVIDE	<i>Métamorphoses</i>
SALLUSTE	<i>Catilina-Jugurtha</i>
TACITE	<i>Annales</i> <i>Histoires et Opuscules</i>
TITE-LIVE	<i>Histoire romaine, 1^{re} décade</i> <i>Histoire romaine, 3^e décade (2 v.)</i> <i>Les Débuts de Rome</i>
VIRGILE	<i>Bucoliques et Géorgiques</i> <i>Énéide (2 v.)</i>

NOMBREUX TITRES EN PRÉPARATION